

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2025

### THEME : FINANCES

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 ;

**Vu** la loi n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 de finances pour 2023 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 69-2024-02-19-00002 du 19 février 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ;

**Vu** le Projet de Territoire ;

**Vu** la Commission Finances du 6 février 2025,

**Rapporteur : Diogène BATALLA**

## I - PROJECTION MACRO ECONOMIQUE

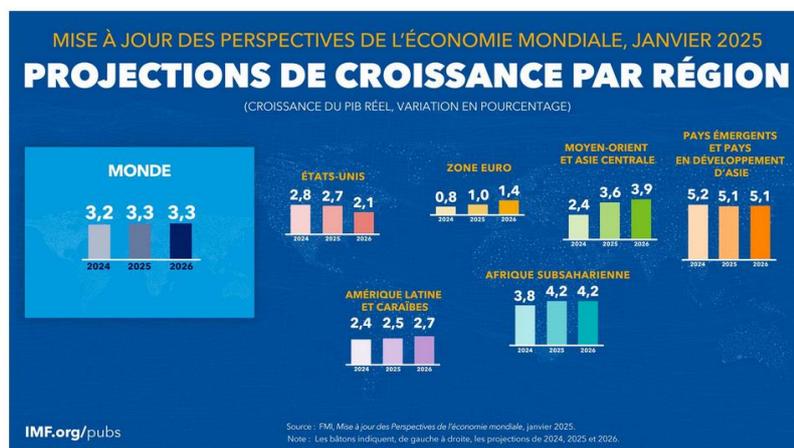
### A – Au niveau mondial :

Source : Publication du Fonds monétaire international

#### 1. Une croissance mondiale hétérogène et incertaine 2025

**La croissance mondiale** devrait s'établir à 3,3 % en 2025 comme en 2026, un niveau inférieur à sa moyenne historique (3,7 % sur la période 2000–19).

Au niveau mondial, l'inflation globale devrait **ralentir à 4,2 % en 2025 puis à 3,5 % en 2026**, et elle devrait converger plus rapidement vers sa cible dans les pays avancés que dans les pays émergents et les pays en développement.



(PIB réel, variation annuelle en pourcentage)	ESTIMATION	PROJECTIONS	
	2024	2025	2026
<b>Production mondiale</b>	<b>3,2</b>	<b>3,3</b>	<b>3,3</b>
<b>Pays avancés</b>	<b>1,7</b>	<b>1,9</b>	<b>1,8</b>
États-Unis	2,8	2,7	2,1
Zone euro	0,8	1,0	1,4
Allemagne	-0,2	0,3	1,1
France	1,1	0,8	1,1
Italie	0,6	0,7	0,9
Espagne	3,1	2,3	1,8
Japon	-0,2	1,1	0,8
Royaume-Uni	0,9	1,6	1,5
Canada	1,3	2,0	2,0
Autres pays avancés	2,0	2,1	2,3

**Pour les pays avancés**, la croissance devrait s'établir à 2,7 % en 2025. Ce chiffre est supérieur de 0,5 point de pourcentage aux prévisions d'octobre 2024, reflétant en partie les effets de report de 2024, ainsi que la vigueur des marchés du travail et l'accélération des investissements, entre autres. La croissance devrait se modérer jusqu'à son niveau potentiel en 2026.

**Dans la zone euro**, la croissance devrait se redresser, mais à un rythme plus progressif que les prévisions, car les tensions géopolitiques continuent d'affecter le moral des agents économiques.

L'activité moins dynamique, dans l'industrie manufacturière en particulier, ainsi que l'incertitude entourant le paysage politique et l'action de pouvoirs publics, expliquent une révision à la baisse. La croissance devrait atteindre 1,0 % pour 2025. En 2026, la croissance devrait s'accélérer pour s'établir à 1,4 % grâce à l'augmentation de la demande intérieure sous l'effet de l'assouplissement des conditions de financement, de l'amélioration de la confiance et d'un léger recul de l'incertitude.

## 2. Les perspectives d'inflation

Selon les Perspectives de l'économie mondiale du Fonds monétaire international (FMI), actualisées en janvier 2025, l'inflation globale devrait diminuer pour atteindre **4,2 % en 2025 et 3,5 % en 2026**, se rapprochant ainsi des objectifs des banques centrales, notamment dans les économies avancées.

Cette tendance à la baisse est attribuée à plusieurs facteurs, notamment la stabilisation des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, ainsi qu'un ralentissement progressif des marchés du travail et de la demande.

## 3. Les politiques monétaires

La politique monétaire mondiale en 2025 semble marquée par une certaine hétérogénéité et incertitude. Plusieurs banques centrales, telles que la Banque centrale européenne (BCE) et la Banque d'Angleterre, ont opté pour une réduction de leurs taux directeurs afin de stimuler l'économie et encourager la consommation.

## B – Au niveau National :

Source : La banque de France

### POINTS CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE EN MOYENNE ANNUELLE

	2023	2024	2025	2026	2027
PIB réel	1,1	1,1	0,9	1,3	1,3
IPCH	5,7	2,4	1,6	1,7	1,9
IPCH hors énergie et alimentation	4,0	2,4	2,2	1,9	1,8
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active)	7,3	7,4	7,8	7,8	7,4

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Insee pour 2023 (comptes nationaux trimestriels du 30 octobre 2024), projections Banque de France sur fond bleuté.

#### 1. Une modeste croissance de l'activité économique en 2024 :

Avec une hausse du produit intérieur brut (PIB) estimée à **+1,1 %**, l'année **2024** affiche une performance stable, quoique légèrement supérieure à **2023 (+ 0,9 %)**. Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris ont dopé temporairement l'activité économique, en particulier dans les secteurs liés au tourisme et à l'événementiel.

La consommation des ménages a progressé de manière limitée (+ 0,9 %), freinée par un taux d'épargne toujours élevé, supérieur de 3 points à son niveau pré-Covid.

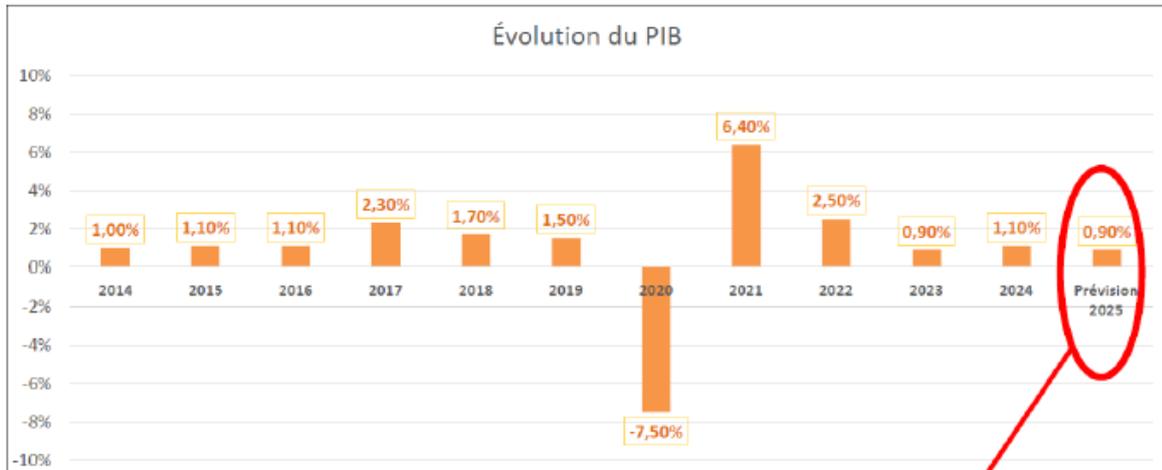
L'investissement des entreprises a continué de reculer, sous l'effet de conditions de financement serrées ; il devrait tarder à redémarrer au regard des incertitudes budgétaires à l'échelle nationale et commerciale à l'échelle mondiale selon les prévisions du groupe Crédit Agricole. L'inflation, qui s'est établie à 2,4 % sur l'année, a nettement ralenti grâce à une baisse des prix de l'énergie et de l'alimentation.

#### 2. Un climat teinté d'incertitudes pesant sur l'activité économique nationale en 2025 :

**En 2025**, les projections macroéconomiques de la Banque de France tablent sur **une croissance de l'activité économique de 0,9 %**. La demande resterait contrainte par des mesures de consolidation budgétaire et un contexte d'incertitude pesant sur les **comportements de consommation et d'investissement**. « **L'activité est suspendue à un regain de confiance** » selon l'Insee.

La consommation des ménages devrait néanmoins accélérer légèrement, portée par des gains de pouvoir d'achat (**+ 0,9 %**), tandis que l'investissement privé devrait rester atone avant de repartir progressivement en 2026.

La France devrait cependant naviguer dans un environnement économique complexe en 2025, marqué par ces incertitudes et celles relatives aux stratégies commerciales qui seront conduites à l'échelle internationale. La croissance de l'activité économique pourrait être plus soutenue en 2026.



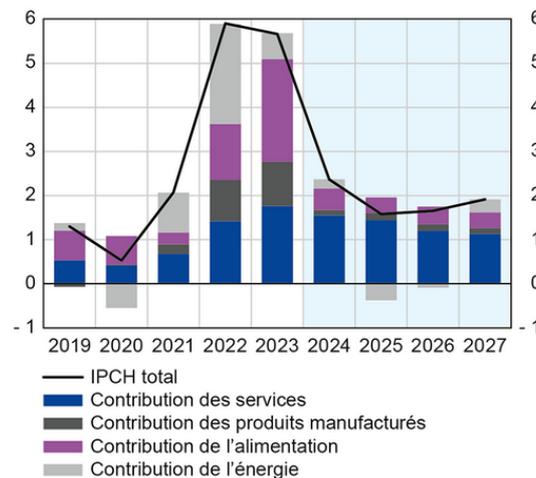
- La prévision de croissance pour 2024, initialement proposée par le gouvernement dans le PLF 2024, était de 1,4 %. Elle est aujourd'hui estimée à 1,1 %.
- La prévision de croissance pour 2025 qui a fondé le PLF déposé en octobre (+1,1 %) a été ramenée 0,9 % le 14 janvier.

### 3. Une inflation qui recule :

L'inflation (IPCH) reculerait nettement : après + 5,7 % en 2023, elle s'établirait à + 2,4 % en 2024 puis à + 1,6 % en 2025 en raison notamment de la baisse annoncée des prix de l'électricité, et resterait modérée en 2026 (+ 1,7 %).

#### Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

#### 4. Le rétablissement des finances publiques

L'année 2025 sera marquée par une réduction significative du déficit public, sans atteindre la limite de 3% attendue par l'union européenne celui-ci atteignant **5,4 % du PIB**. Une amélioration par rapport aux **6,1 %** de l'année précédente.

Pour y parvenir, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures fiscales, notamment l'indexation de l'impôt sur le revenu sur l'inflation et une contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

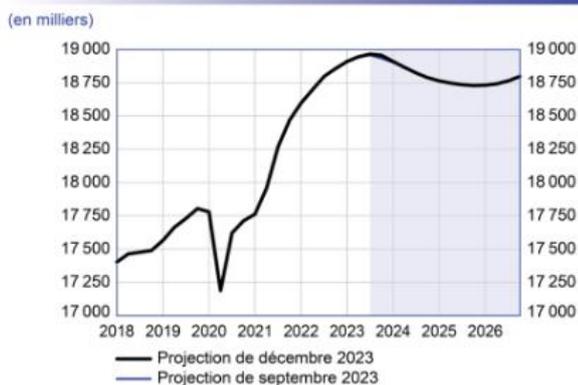
- **Contribution différentielle sur les hauts revenus (CDHR)** : Les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse **250 000 €** (500 000 € pour un couple) seront imposés à au moins **20 %**, générant un gain espéré de **2 milliards d'euros**
- **Contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises** : Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des entreprises réalisant un chiffre d'affaires d'au moins **un milliard d'euros** devrait rapporter **8 milliards d'euros**

#### 5. Après une augmentation du chômage lié au ralentissement de l'activité, l'emploi recommencerait à croître en 2026

Le **taux de chômage** augmenterait jusqu'en 2025 pour atteindre **7,8 %** de la population active. Cette hausse a déjà débuté au troisième trimestre 2023 (à 7,4 %, après 7,2 % au deuxième trimestre).

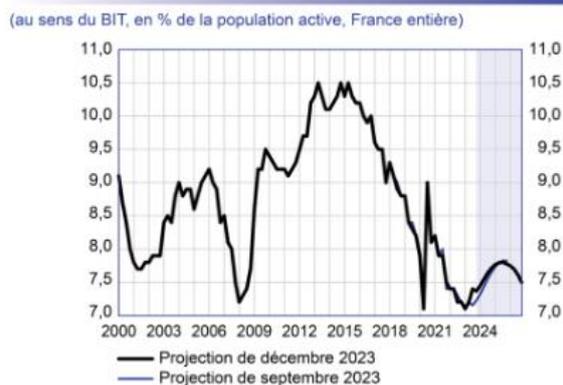
**En 2026**, l'économie française renouerait avec les créations nettes d'emplois, à la faveur d'une croissance du PIB plus forte. Le taux de chômage recommencerait à se réduire pour atteindre **7,5 %** au quatrième trimestre 2026.

**Graphique 7 : Emploi salarié dans les branches marchandes**



Sources : Insee jusqu'au deuxième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

**Graphique 8 : Taux de chômage**



Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

## II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2025

Source : Site du gouvernement *Projet de loi de finances 2025*

### A - Le cadrage macro-économique de la loi de finances 2025 :

La loi de finances pour l'exercice 2025 s'inscrit dans une démarche de redressement des comptes publics, avec pour objectif central **la réduction du déficit budgétaire à 5,4 % du PIB**, contre 6 % en 2024. Pour atteindre cette ambition, le gouvernement prévoit un effort budgétaire substantiel, articulé autour d'une diminution des dépenses publiques à hauteur de 30 milliards d'euros et d'une augmentation des recettes fiscales de 20 milliards d'euros.

Ce projet de loi repose sur une hypothèse de croissance de **0,9 % pour 2025**. Il a été adopté dans un contexte politique marqué par l'usage des prérogatives constitutionnelles du Premier ministre François Bayrou afin d'assurer son adoption. Après avoir reçu l'aval du Sénat le 6 février 2025, il est désormais en attente d'examen par le Conseil constitutionnel avant sa promulgation par le président Emmanuel Macron.

### B - Le gel des recettes de TVA

Les fractions de TVA transférées aux collectivités, en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, seront gelées en 2025. Malgré une augmentation prévue de la TVA nationale, les montants perçus par les collectivités resteront identiques à ceux de 2024, entraînant une perte estimée à 1,2 milliard d'euros pour les collectivités.

### C - Maintien du Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)

Le **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** reste fixé à **16,404 %** pour l'année 2025

### D – Le report de la suppression de la CVAE

La loi de finances 2025 prévoit le **report de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**. Initialement prévue pour 2027, la suppression de la CVAE est maintenant reportée à **2030**

Cette décision vise à permettre une transition plus progressive et à préserver les ressources des chambres de commerce et d'industrie (CCI) de région.

En attendant, les taux de la CVAE resteront gelés jusqu'en 2027. De plus, une **contribution complémentaire** de 47,4 % de la CVAE due sera instaurée pour l'exercice clos en 2025 pour les sociétés dont le chiffre d'affaires dépasse 50 millions d'euros, le taux d'imposition de la CVAE étant de 0,28 %, cette contribution équivaut à une imposition globale au taux de 0,41 % (soit 0,28 % + 0,28 % x 47,4 %)

A titre d'exemple, si une entreprise de plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires doit payer 100 000 euros de CVAE, elle devra également payer une contribution complémentaire de 47 400 euros.

## E – La réduction du fonds vert

La loi de finances 2025 prévoit une **réduction significative du fonds vert**, qui est destiné à financer des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics et d'adaptation des infrastructures au changement climatique.

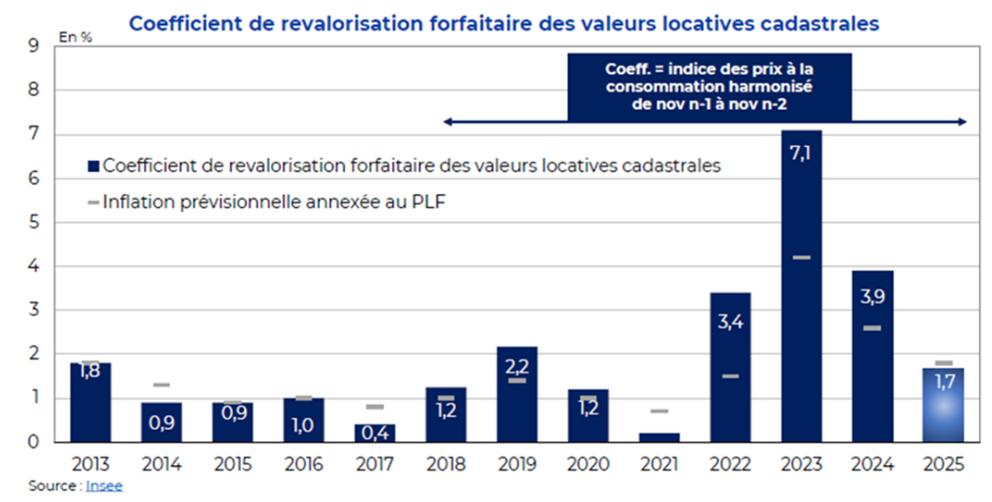
Le budget du fonds vert passe de **2,5 milliards d'euros en 2024 à environ 1 milliard d'euros en 2025**.

Des coupes importantes dans le budget de la transition économique ont été faites. Le budget sera réduit **de 14 % par rapport à 2024**. Le fonds vert perd ainsi 1,45 milliards d'euros.

Le budget « MaPrimeRenov » passe de 3,29 milliards d'euros en 2024 à **2,3 milliards d'euros en 2025**.

## F - La revalorisation des valeurs locatives

La revalorisation des valeurs locatives suivant l'évolution de l'indice des prix à la consommation s'élèvera **en 2025 à + 1,7 %** contre +3,9 % en 2024.



## G – Evolution progressive du taux de cotisation CNRACL

Les taux de cotisation patronale, initialement fixés à **31,65 %**, augmenteront de **3 points** chaque année à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2025**, selon le calendrier suivant :

- **1<sup>er</sup> janvier 2025** : 34,65 %
- **1<sup>er</sup> janvier 2026** : 37,65 %
- **1<sup>er</sup> janvier 2027** : 40,65 %
- **1<sup>er</sup> janvier 2028** : 43,65 %

## H - Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales :

La répartition des dotations pour 2025 connaît des ajustements notables.

- **La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** demeure inchangée, stable à **1,046 milliard d'euros**.
- **La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** subit une réduction significative de **145 millions d'euros**.
- **La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** connaît une hausse de **149,6 millions d'euros**, visant à compenser la baisse de la DSIL

**Les 149,6 M€ d'augmentation de la DGF serviront à alimenter la DSU et la DSR.**

- **La dotation de solidarité urbaine (DSU)** enregistre une augmentation de **140 millions d'euros** pris sur la dotation forfaitaire des communes (**-140 M€**) dépassant un seuil de richesse et la dotation de compensation des intercommunalités à fiscalité propre.
- **La dotation de solidarité rurale (DSR)** augmente de **150 millions d'euros**.

## I - Généralisation des budgets verts

La loi de finances 2025 prévoit la **généralisation des budgets verts** pour encourager les collectivités à intégrer des critères environnementaux dans leurs finances locales.

Dès le compte financier unique de 2024, les collectivités territoriales de + de 3500 habitants devront présenter un état annexé visant les dépenses réelles investissement contribuant négativement ou positivement aux objectifs de la transition écologique.

Cette démarche consiste à examiner à travers le prisme des six objectifs de développement durable :

- la rénovation énergétique des bâtiments et des logements pour en réduire l'empreinte carbone
- la préservation des espaces naturels sensibles et de la biodiversité
- la sécurisation de la ressource en eau, en quantité et en qualité
- la réduction de l'empreinte environnementale des infrastructures et des déplacements
- la transition de notre modèle productif, notamment agricole, et le développement de l'économie circulaire
- l'éducation à l'environnement.

Concrètement, il s'agira d'analyser le budget en fonction de ces objectifs de développement durable et d'évaluer, selon la méthodologie définie au plan national par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE), si la dépense est positive, négative, neutre ou indéfinie pour les aspects environnementaux suivants :

- le climat (atténuation) : il s'agit d'interventions humaines visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et à protéger les réservoirs de GES, forêts, sols... Les actions d'atténuation vont agir sur les causes du changement climatique, par exemple l'utilisation d'énergies renouvelables, la construction ou la rénovation énergétique des bâtiments
- le climat (adaptation) : ces actions consistent à gérer les effets du changement climatique et les impacts, par exemple la mise en place de récupérateurs d'eaux de pluie ou la réintroduction de la nature en ville
- la gestion de la ressource en eau : il s'agit des objectifs quantitatifs d'utilisation et de gestion durable des ressources
- la transition vers l'économie circulaire, la gestion des déchets et la prévention des risques technologiques : ces mesures permettent la transition vers l'économie circulaire (augmentation de la durabilité, réparabilité et réutilisabilité des produits) et l'utilisation plus efficace des ressources (notamment les matières secondaires issues du recyclage) ou en faveur d'une bonne gestion des déchets, ou encore de la prévention des risques technologiques
- la lutte contre les pollutions : la prévention, le contrôle et la résorption de la pollution de l'eau, de l'air et des sols
- la préservation de la biodiversité et la protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles : il s'agit des objectifs de préservation, de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que de gestion durable des espaces naturels, agricoles et forestiers.

### **III - La situation financière de la CCPA**

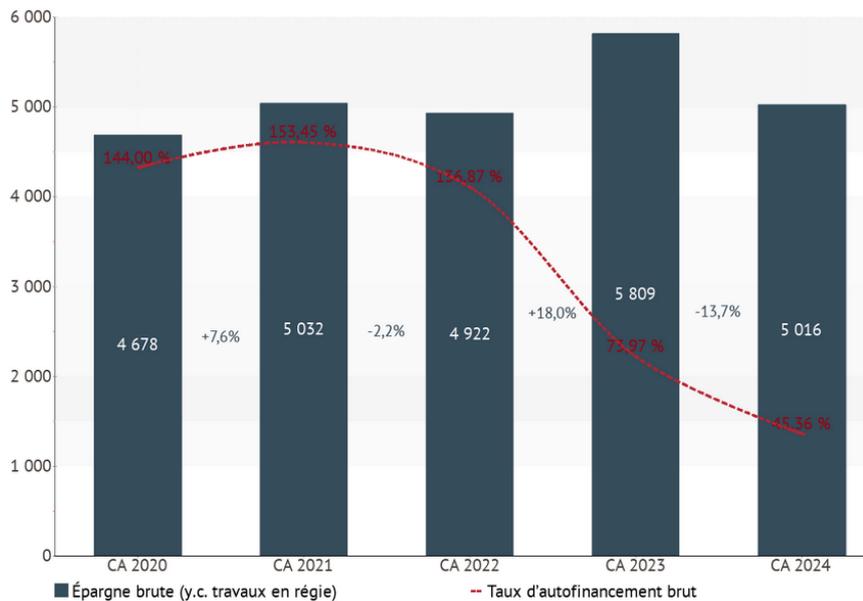
#### **A - La rétrospective de la section de fonctionnement**

##### **1 – La capacité d'autofinancement brute du budget principal**

Malgré les périodes inflationnistes traversées depuis le Covid et la guerre en Ukraine, la CCPA a su maintenir le niveau souhaité de sa capacité d'autofinancement.

**Pour le budget principal**, le niveau de capacité d'autofinancement oscille les 5 M€ et reste au-dessus des prévisions en raison d'une sous-consommation des dépenses de fonctionnement par rapport au montant budgété. Le rebond constaté en 2023 est dû à un produit de cession de terrains cédés au budget développement économique. Les deux budgets consolidés, cette opération n'a pas généré de trésorerie supplémentaire.

## Evolution de la capacité d'autofinancement brute- Budget Principal

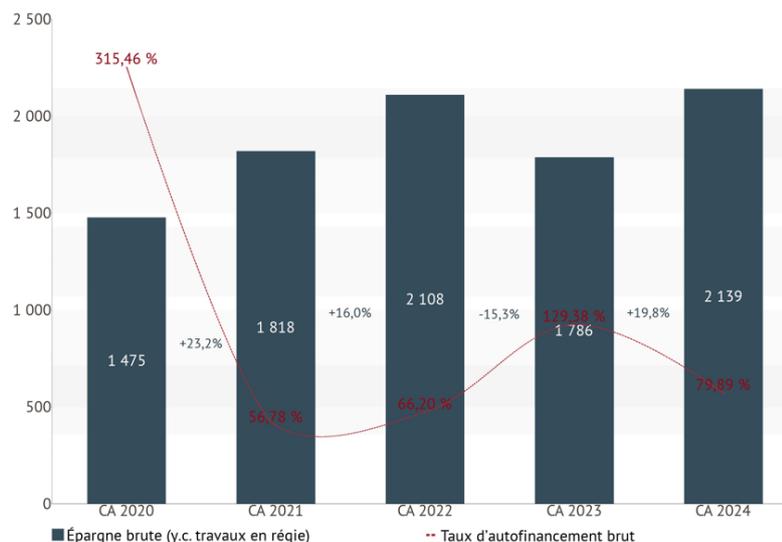


Le taux d'autofinancement mesure la part de son investissement qui pourrait être financée par la CAF brute.

## 2 – La capacité d'autofinancement brute du budget assainissement collectif

L'augmentation du coût d'exploitation de près de 20 % en 2023 à fortement fait baisser la capacité d'autofinancement (CAF) du budget assainissement. L'augmentation de la redevance assainissement appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 a permis de ramener le niveau de la CAF au même niveau que celui de 2022.

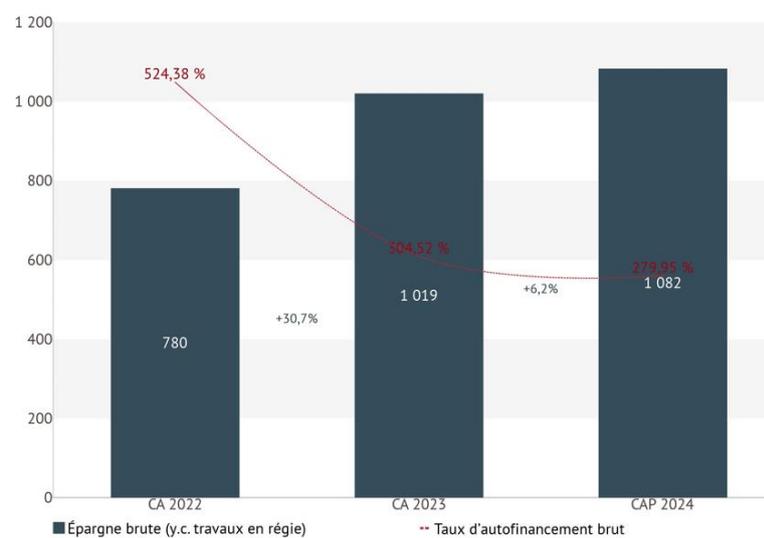
## Evolution de la capacité d'autofinancement brute- budget assainissement



### **3 – La capacité d'autofinancement brute du budget Déchets**

L'épargne générée en 2024 est deux fois plus élevée que les prévisions. En effet, en raison du retard pris sur le déploiement du plan d'action de réduction des déchets, les prévisions normalement réalisables sur 2024 sont reportées en 2025.

#### **Evolution de la capacité d'autofinancement brute- budget déchets**



### **B - La rétrospective de la section d'investissement**

Sur la période 2019 – 2024, la CCPA a intégralement autofinancé ses investissements

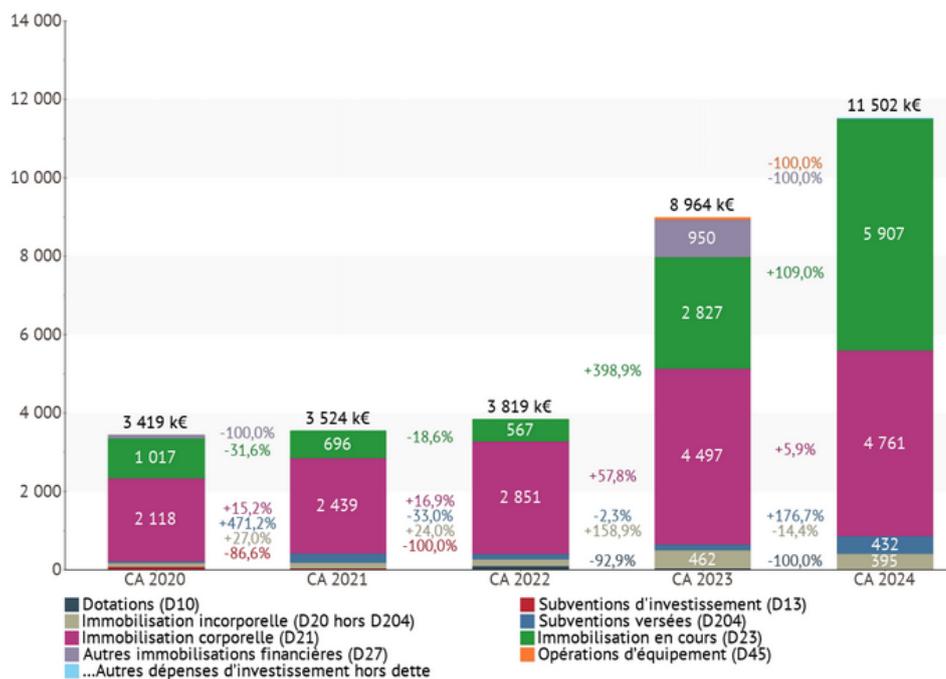
#### **1 - Budget principal**

##### **- Les investissements**

Depuis le début du mandat, la CCPA a investi 31 M€. Les années 2023 et 2024 sont particulièrement marquées par l'aboutissement de plusieurs programmes d'investissement inscrits au plan pluriannuel.

Il s'agit notamment parmi les plus significatifs, de la construction du nouveau siège communautaire, du parcours artistique « les Murmures du temps », des travaux de réhabilitation du bassin de la Falconnière, de la rénovation du toit du complexe sportif, des travaux de voirie de l'avenue du 11 novembre à l'Arbresle et de plusieurs aménagements de pistes cyclables sur le territoire.

#### **Les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunt)**

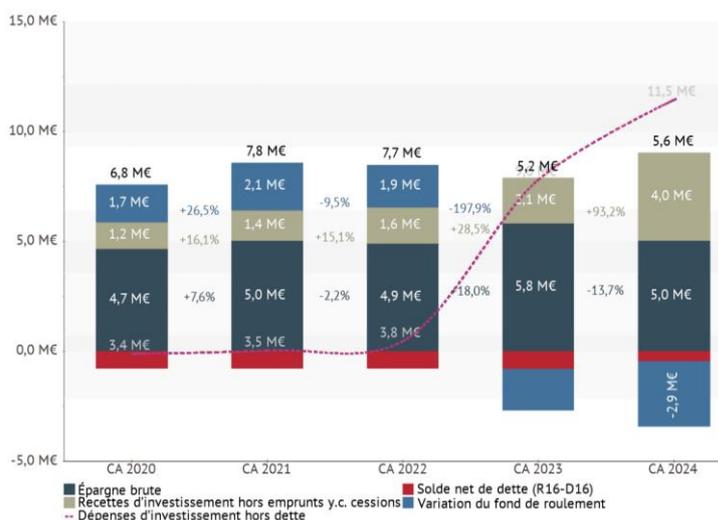


- Le mode de financement

Ces investissements ont été financés sans avoir recours à l'emprunt et grâce aux aides de différentes institutions publiques.

Sur les deux dernières années la CCPA a puisé dans ses réserves à hauteur de 4,8 M€ pour financer ses investissements.

**Le mode de financement des investissements**

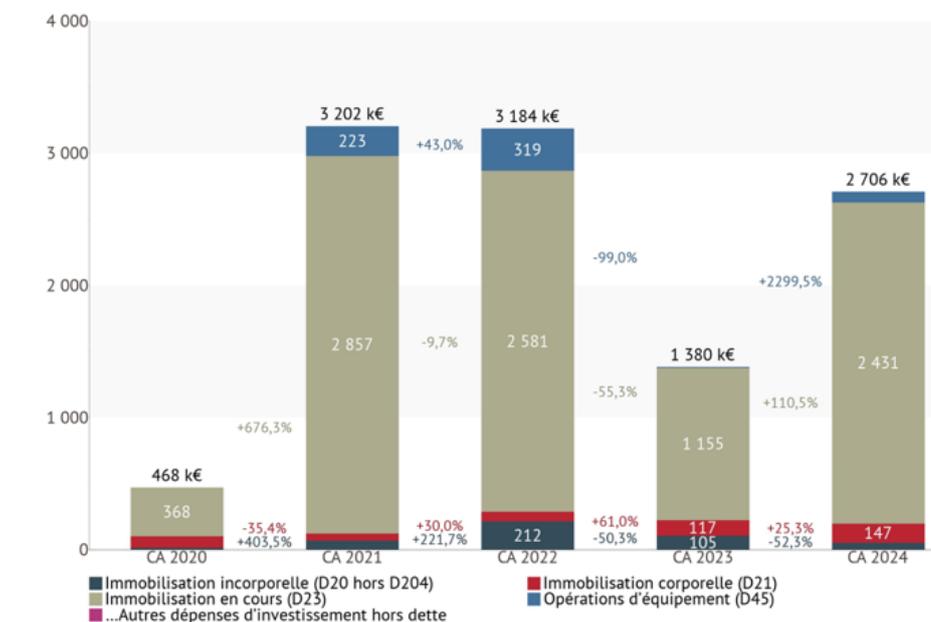


**2 - Budget assainissement collectif**

- Les investissements

Depuis la prise de compétence de l'assainissement collectif des eaux usées en 2019, la CCPA a investi 11 M€ sans avoir recours à l'emprunt

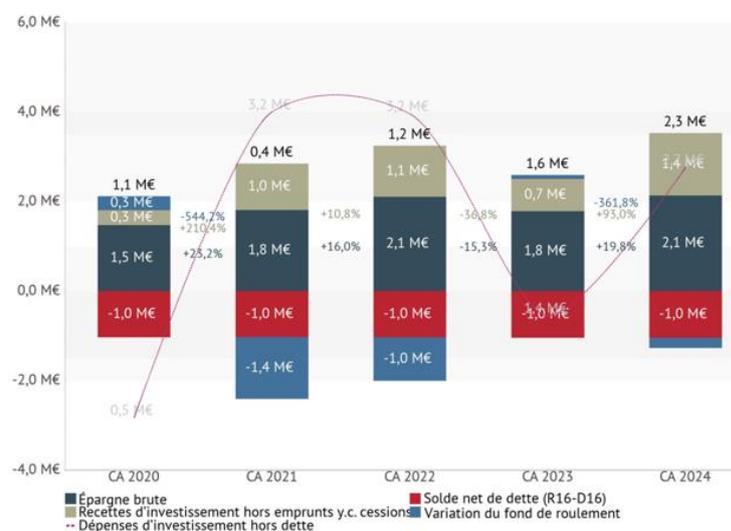
## Les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunt)



### - Le mode de financement des investissements

Sur les 11 M€ d'investissement, la CCPA a été aidée à hauteur de 4 M€ essentiellement par l'agence de l'eau.

### Le mode de financement des investissements



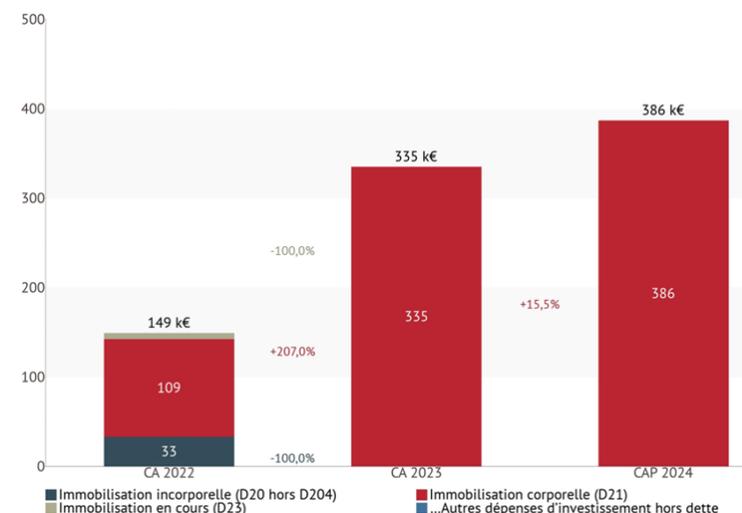
## 3 – Budget Déchets

### - Les investissements

Tout comme les prévisions en matière de charges de fonctionnement, les prévisions d'investissements de 2024 n'ont pas été atteintes et sont reportées en 2025.

Avec le déploiement du schéma directeur d'optimisation des collectes engagé en 2024, les investissements à réaliser sur l'exercice s'élèveront à 1,3 M€ en 2025, à 1 M€ en 2026 et à 0,8 M€ en 2027

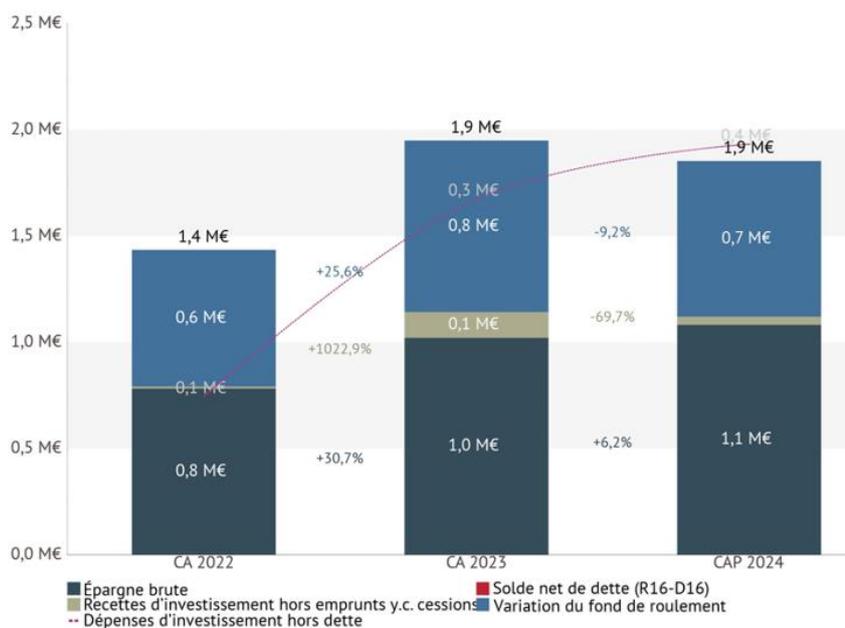
### Les dépenses d'investissement (hors remboursement d'emprunt)



#### - Le mode de financement des investissements

La capacité d'autofinancement brute générée par le budget déchets a permis d'autofinancer l'ensemble des investissements réalisés entre 2022 et 2024, soit 870 K€.

### Le mode de financement des investissements



Le résultat reporté sur l'année 2024 s'élève à 1,4 M€.

#### **4 - Budget Développement économique :**

Le résultat cumulé attendu pour 2024 s'élève à **3,8 M€**

#### **5 - Budget Forme et Loisirs :**

Le chiffre d'affaires du centre forme est presque conforme aux prévisions. Il atteint 289 680 € en 2024 pour 300 000 € budgétés, Le budget est déficitaire dans les mêmes proportions que 2023. Soit 27 095 €. Le budget général a versé une subvention d'équilibre équivalente à la perte.

#### **6 - Budget Coworking :**

Le chiffre d'affaires 2024 atteint 29 782 contre 21 360 € en 2023. Il est légèrement supérieur au montant budgété.

Le budget principal a équilibré le budget à hauteur de 47 298 €.

#### **7 - Budget Tourisme :**

65,76 % des crédits budgétaires ont été consommés. La taxe de séjour est en évolution par rapport à 2023 de + 6 %, soit 81 410 € Le budget principal a équilibré le budget à hauteur de **158 986 €** contre 147 809 en 2023 et 158 800 en 2022.

#### **8 - Budget SPANC :**

Le budget SPANC est conforme aux prévisions budgétaires. Le résultat cumulé sur 2024 est égal à **110 090 €** dont 56 100 € proviennent d'un remboursement de l'agence de l'eau pour les réhabilitations des installations de système d'assainissement individuel. A ce jour, la demande faite par la CCPA auprès de la direction de finances publiques autorisant le reversement de 56100 € à la section de fonctionnement a été refusé. Un recours amiable est en cours.

### **C - La rétrospective en matière de ressources humaines**

L'année 2024 a été marquée par :

- La mise en place des titres restaurant de 8 € avec une participation employeur de 50%
- L'apprentissage constitue un axe fort de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. 3 contrats d'apprentissage en cours :
  - Bassin à l'Archipel
  - Projet de territoire
  - Communication
- Passage à la norme M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour toutes les collectivités gérées en paie.
- La réforme de la protection sociale complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux. La CCPA participe déjà à la prévoyance à hauteur de 25 € /mensuel par agent. Dans le cadre du dialogue social, la CCPA a intégré le contrat groupe du CDG 69 conclu avec la MNT au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## D – Etat de la structure des effectifs, des éléments de rémunérations et du temps de travail

### 1 / Structure des effectifs

**Le tableau des effectifs** constitue la liste de l'ensemble des emplois permanents (fonctionnaires stagiaires/titulaires et contractuels de droit public) ouverts budgétairement (pourvus ou non) de la collectivité.

Ces emplois sont classés par filières, cadres d'emplois et grades et affectés d'une durée hebdomadaire de travail. La collectivité a l'obligation de joindre chaque année au budget primitif et au compte administratif votés par l'assemblée délibérante, un état de l'effectif du personnel.

Au 31/12/2024 le tableau des effectifs représente 93 emplois budgétaires permanents pourvus.

(cf tableau des effectifs)

Mais le total d'agents rémunérés est de 101 agents :

- 93 emplois budgétaires permanents pourvus qui représentent 95 agents (comprenant les compléments de temps partiel),
- 6 emplois non permanents : 5 contrats de projet et 1 agent en remplacement.

PS : Les 3 apprentis ne sont pas comptabilisés dans les effectifs.

<b>Au 31/12/2024</b>	
<b>Effectif</b>	
Titulaires et stagiaires	<b>50</b>
Contractuels CDI	<b>5</b>
Contractuels CDD	<b>45</b>
Agents en remplacement	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>101</b>

Répartition par sexe : Hommes 44 - Femmes 57

### Répartition par pôle

DGS /Communication / RH-Prévention /Finances /Achats-Commande Publique/ Administration Générale	25
Développement	45
Technique	31

### Répartition par filière

Administrative	49
Technique	30
Sportive	14
Médico-sociale	4
Animation	2
Culturelle	2

## Répartition par catégorie statutaire et filière

FILIERE	CATEGORIE	EFFECTIF
ADMINISTRATIVE	A	23
	B	13
	C	13
ANIMATION	B	2
CULTURELLE	B	2
MEDICO-SOCIALE	A	4
TECHNIQUE	A	8
	B	9
	C	13
SPORTIVE	B	14
<b>TOTAL 101 agents</b>	A	<b>35</b>
	B	<b>40</b>
	C	<b>26</b>

## 2 / Dépenses de personnel

Evolution des dépenses de personnel 2023-2024 :

	2023	2024
<b>Masse salariale en €</b>	4 938 135,87	5 273 126,53€
Salaires nets versés	2 757 026,09 €	2 861 418,55 €
Charges salariales	820 117,48€	919 540,51€
Charges patronales	1 360 992,30 €	1 492 167,47€

<b>Eléments de paie en € bruts</b>		
NBI	18 407,63	17 981,13 €

Chiffres ci-dessus sont issus du logiciel de gestion de carrières et paie CIRIL.

Une augmentation de la masse salariale de 6,78% est constatée entre les deux périodes considérées.

L'augmentation des salaires nets est due aux évolutions réglementaires, aux créations de postes, à la mise en place des titres restaurant et à la volonté de la Communauté de Communes de développer un régime indemnitaire attractif visant à reconnaître la qualité professionnelle des agents.

### **3/ L'action sociale**

L'action sociale au bénéfice des agents de la fonction publique territoriale est une dépense obligatoire. Les modalités de sa mise en œuvre sont au libre choix de la collectivité.

L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle participe à ce dispositif en finançant :

- L'AOC (Association des Œuvres Communautaires) : montant de 160 € par an et par agent (participation de l'agent 15€/an/agent + 5€ par enfant/par an jusqu'à 18 ans).

L'AOC organise l'arbre de Noël, des activités qui renforcent la cohésion des agents, participe au remboursement d'activités de loisirs et d'abonnements sportifs.

- Le CNAS (Comité National d'Action Sociale) : 212€ par an et par agent (pas de participation agent).

Les agents retraités sont exclus de ces dispositifs.

Les agents de la CCPA bénéficient en outre :

- o d'une participation de la collectivité au financement d'une protection sociale complémentaire. Ainsi, la CCPA participe à hauteur de 25 € brut mensuel/agent pour l'adhésion à une mutuelle prévoyance (maintien de salaire, décès, invalidité).
- o de l'adhésion de la CCPA à la mission assistante sociale du CDG69 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- o mise en œuvre au 1er janvier 2024 des titres restaurant pour un montant de 8 € dont 50% financé par la CCPA.

Aussi, la CCPA a mis en place le forfait mobilités durables depuis 2022 pour encourager les agents à recourir d'avantage aux modes de transport durables. En 2024, cette dépense de 6 800 € a bénéficié à 30 agents (montant de 100 € à 300 €/ agent).

### **4/ La formation**

La collectivité mène une politique RH active en matière de formation pour répondre à la fois aux besoins de la collectivité et des agents. La formation aide au maintien de l'employabilité des agents et à l'adaptation permanente des compétences disponibles et des compétences requises. Il s'agit ainsi d'assurer l'adaptation des agents aux évolutions de leur emploi.

Le budget annuel est conséquent. En 2024, les dépenses de formation (cotisations CNFPT + formations payantes et apprentissage) s'élèvent à 52 000 €

## 5/ Le temps de travail

Les services de la CCPA fonctionnent sur la base de 35h hebdomadaires ou 39h hebdomadaires avec 23 jours de RTT/an.

Le télétravail est en place dans la collectivité depuis février 2020.

Aujourd'hui, les agents peuvent télétravailler 1 jour par semaine.

## IV– LE BUDGET AU SERVICE DU PROJET POLITIQUE

### Un mandat 2020-2026

#### - Tourné vers la transition écologique et énergétique

#### **1 - Les compétences et les outils pour répondre aux objectifs nationaux**

Sur ce mandat, les élus de la CCPA s'engagent pour la réussite de la transition écologique et énergétique.

Depuis plusieurs années, la CCPA s'est vu confier par les communes des compétences importantes pour mettre en place une stratégie locale de transition écologique : déchets, plan climat, aménagement du territoire, GEMAPI, pluvial, assainissement, mobilités...

Aujourd'hui, des outils tels que le SCOT, les PLU, le PLH, le PCAET et le CODEC permettent d'impulser une véritable politique écologique et énergétique. En 2024, la CCPA s'est engagée dans une labellisation Territoire Engagé pour la Transition Ecologique (TEte) et sur un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME.

#### **2 - La question du financement de la Transition est une question majeure.**

Pour financer les objectifs du PCAET, la CCPA a conclu avec l'Etat un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (C.R.T.E.)** dans lequel, plusieurs actions de Transition sont à réaliser sur le Territoire.

**Les actions du C.R.T.E. sont notamment :**

#### **- des actions de maîtrise de la demande en énergie :**

Via les politiques de l'habitat : la CCPA va poursuivre ses actions de rénovation et de réhabilitation de l'habitat à travers la poursuite de actions PLH , son Programme d'intérêt général (PIG), et sa plateforme de rénovation énergétique. Depuis fin 2024, la CCPA a signé un Pacte Territorial France Renov avec l'ANAH. Alors que les actions étaient menées précédemment avec le SOL et la ALTE69, à partir de 2025, la CCPA va directement confier à la ALTE69 ses actions en direction de la rénovation de l'habitat. Les missions seront élargies par rapport à la période antérieure (information et conseils et orientation des propriétaires, sensibilisation amont des ménages et des propriétaires, mais aussi adaptation au handicap et à l'autonomie des personnes âgées, lutte contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.)

Via les politiques de déplacement : Parallèlement à son engagement auprès du SYTRAL chargé du développement des mobilités collectives dans le Rhône et la Métropole de Lyon, la CCPA va engager des actions de diminution de l'usage de la voiture individuelle en encourageant le covoiturage (aide des particuliers au covoiturage depuis le 1/09/2024), les parkings de gare et de rabattement et en favorisant le recours aux modes alternatifs (marche, vélo (aide depuis 2023 aux particuliers sur l'achat de vélos VAE), transports collectifs (choc de l'offre depuis septembre 2024 avec l'extension de certaines lignes TCL sur le territoire CCPA et l'augmentation de certaines fréquences). Son schéma directeur vélo est en place.

Via les politiques d'urbanisme. Avec les communes et le SOL, elle accentuera son action sur :

- la densification urbaine,
- la maîtrise de l'étalement urbain,
- le choix de localisation à proximité des réseaux de transports collectifs existants ou planifiés,
- le choix de localisation des projets à proximité des réseaux de chaleurs existants ou planifiés.
- le choix sur les validations de permis (validation permis de construire (assainissement, pluvial, déchets).

#### - **des actions de distribution de l'énergie**

La CCPA et les communes sont également compétentes en matière d'exploitation d'infrastructure de distribution d'énergie pour les véhicules dits « propres » (électricité, hybrides, hydrogènes, gaz) ou la méthanisation.

#### - **des actions sur la réduction et la valorisation des déchets**

Dans le cadre de sa compétence « ordures ménagères », la CCPA continue sa politique de réemploi et de réduction des ordures ménagères. Fin 2024, la CCPA a mis en place la collecte des biodéchets et une optimisation de la collecte des déchets, notamment par le développement de points d'apports volontaires sur le territoire via des conteneurs enterrés ou semi enterrés.

#### - **la poursuite des actions sur la gestion de son patrimoine, celui des communes**

La CCPA s'est engagée à travers son PCAET, voté en 2022, à :

- diminuer de 55% la consommation d'énergie liée au bâtiments tertiaires entre 2015 et 2050
- diminuer de 25% les Gaz à Effet de Serre liés au tertiaire entre 2015 et 2050

En moyenne, sur un an, en France, la consommation d'énergie des installations publiques représente de l'ordre de 48 € par an et par habitant pour les bâtiments, l'éclairage public et les véhicules du parc communal (estimation AMORCE). Cette consommation a quasiment doublé en dix ans.

À ce titre, la CCPA continue ses actions afin de :

- Effectuer un bilan énergétique et technique de tous les bâtiments et équipements significatifs
- Permettre une bonne gestion de l'existant avec une sensibilisation des techniciens, des gestionnaires et des utilisateurs (plan de déplacement administration, information du personnel sur les écogestes, etc.) ;
- Engager une stratégie de diminution des consommations dans ses bâtiments (rénovation, isolation thermique, etc.) et dans les déplacements de son personnel (vélos de service, véhicules en autopartage, etc.) ;

- Intégrer des critères d'efficacité énergétique et environnementale à travers les marchés publics qu'elle engage : renouvellement du parc de véhicules par des véhicules dits « propres », acquisition de matériel de bureau (papier recyclable, imprimante basse consommation, etc.) ;

- Par ailleurs, les opérations d'aménagement portées par la CCPA et les communes du Pays de L'Arbresle et leurs constructions de bâtiments publics peuvent faire figure d'opérations exemplaires pour innover et montrer la voie, par exemple en développant des énergies renouvelables sur leur propre bâti. Un programme de mise en place de panneaux photovoltaïques sur les toitures et parkings a été développé sur 2023-2024 dans les communes.

Par ailleurs, la CCPA a signé un contrat CHENE en 2024 afin de soutenir les communes dans la rénovation de leur patrimoine bâti en leur apportant une aide à la décision en amont des travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux. Un économiste de flux conseillera les communes à partir de 2025.

En complément, la CCPA soutient financièrement depuis 2024 les travaux des communes via un fonds de concours attribués aux travaux majeurs de rénovation énergétique des bâtiments.

#### - **des actions sur la production des énergies renouvelables locales**

La CCPA avance sur son projet de création d'un réseau de chaleur sur la Ponchonnière. La méthanisation a fait également l'objet d'une étude mais aucun projet ne semble viable à l'heure actuelle. Des panneaux photovoltaïques ont été installés sur le siège communautaire en 2024. La CCPA est engagée avec le SYDER et Rhône Mégawatts pour installer des panneaux photovoltaïques sur les espaces publics en 2025 et 2026.

#### - **des actions à travers l'animation et la sensibilisation des acteurs**

#### - **Tourné vers de nouvelles mobilités**

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités, dite loi « LOM », a prévu que l'ensemble du territoire national soit couvert par des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) locale.

Par arrêté préfectoral en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021, la CCPA a pris la compétence pour l'organisation de la Mobilité sur le Pays de l'Arbresle.

La CCPA a délégué une partie de la compétence mobilité au nouveau SYTRAL :

Les compétences transférées sont les suivantes :

- Les services réguliers de transport public de personnes
- Les services à la demande de transport public de personnes
- Les services de transport scolaire

Les autres compétences gérées par la Communauté de Communes :

- Les services relatifs aux mobilités actives ou contribution à leur développement
- Les services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur ou contribution à leur développement

La CCPA s'est engagée dans des investissements sans précédent pour développer les transports collectifs et la mobilité douce. Plus de 300 000 € par an en actions, animations et cotisation à SYTRAL Mobilités et près de 4.3 M€ investis sur pour le développement d'axes structurants (pistes cyclables, voies vertes, aires de covoiturage...) d'ici la fin du mandat.

Parallèlement, la CCPA maintient la pression sur les autorités titulaires du pouvoir sur le ferroviaire (Région, SNCF Réseaux et Etat) et travaille avec le Département pour l'apaisement des centres de Sain Bel et de L'Arbresle.

### - Tourné vers l'accueil du public (particuliers et entrepreneurs)

La CCPA constate un besoin croissant d'accompagnement des populations dans une société de plus en plus fracturée et tournée vers le tout numérique. En 2024, la CCPA a fait le choix de conserver ses locaux du 117 rue Passemard à L'Arbresle afin d'élargir son service public dédié directement aux particuliers et aux entrepreneurs. Les ouvertures au public du service Maison France Service seront augmentées, le Point d'Information Jeunesse et le Coworking y seront installés afin d'en faire un lieu de croisement intergénérationnel. Des animations y seront proposées sur toutes les compétences de la CCPA.

### - Sans oublier les autres transitions...

Nos politiques de transition écologique et de mobilités doivent aussi nous permettre de continuer à mener nos autres engagements tout aussi importants. En effet, toutes les transitions méritent d'être accompagnées et défendues : agriculture, logement, accompagnement social, emplois, réduction des déchets, protection de la ressource en eau et progrès de l'assainissement...

## V – Les orientations budgétaires 2025

L'exécutif de la CCPA souhaite pour le BP 2025 :

**1/ Maintenir la capacité d'autofinancement brute à 3 M€ (budget général)**, afin de permettre d'autofinancer en grande partie les projets structurants sur notre territoire. Ce rétablissement impose de limiter l'augmentation des dépenses de gestion courante à +2,9 %. Ce niveau permettra de laisser place à de nouvelles politiques (par rapport au budget 2024).

**2/ Renforcer les économies de gestion réalisées au quotidien** (multiplication du nombre des marchés publics et des mises en concurrence actives, économies d'échelle, travail de détail sur les cahiers des charges des marchés, négociation des prix, évaluation des contrats en cours, étude et analyse des consommations, des flux...etc.)

**3/ Pas d'emprunt nouveau (le dernier date de 2016 pour 6 M€)**

**4/ Maintenir des taux de fiscalité sur les ménages et les entreprises depuis la réforme fiscale de la taxe professionnelle de 2010.**

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	7,03 %
Taxe foncière sur le foncier bâti	0 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti	1,89 %

**Contribution foncière des entreprises** **24,96 %**

**5/ Maintenir le taux de la taxe sur les ordures ménagères à 9,95 %**

**6/ Donner une priorité à l'investissement sur les politiques engagées et sur celles nouvellement étudiées pour ce nouveau plan de mandat**

**7/ Maintenir le coût des actions de mutualisation au niveau actuel.**

**8/ Maintenir le produit de la taxe GEMAPI à 315 000 €.**

**9/ Maintenir le tarif de la redevance assainissement à 2,60 € HT du M<sup>3</sup> et maintenir la PFAC à 2500 € HT. Mise en place d'une part fixe égale à 20 € HT par abonné.**

**10/ Offrir un Service Public « élargi » à l'Arborescence afin de permettre un meilleur accueil aux administrés, mais aussi aux particuliers ou entreprises qui utiliseront les espaces aménagés au coworking.**

### **A- Les orientations 2025 en matière de dépenses de fonctionnement du budget principal**

En 2025, le contexte économique sera marqué par une inflation modérée et une baisse du prix de l'énergie. Ces deux facteurs ont un impact significatif sur les dépenses de fonctionnement de la CCPA.

La diminution du prix de l'énergie, notamment du gaz et de l'électricité, permet d'alléger les charges énergétiques de – 40 % par rapport à 2024.

Cette baisse sera modérée en raison de l'augmentation du taux de cotisation de la CNRACL.

Le taux de cotisation des employeurs à la CNRACL a été relevé de **31,65 % à 34,65 %** en 2025, avec une augmentation prévue de **3 points par an** jusqu'à atteindre **43,65 % en 2028**. Cette hausse représente une charge supplémentaire de **66 € par mois et par agent** pour les employeurs territoriaux.

La CCPA voit également ses charges d'intérêt baissées, - 18,30 % en raison de l'approche de l'extinction de sa dette.

Pour 2025, la progression des dépenses sera limitée à + 2,85 % par rapport au BP 2024 contre + 4,62 % l'an dernier.

Malgré la hausse modérée de l'inflation sur 2025, l'exécutif demande de :

- Prioriser les politiques de la collectivité.
- Maintenir le coût des mutualisations supportée par la CCPA au niveau de 2021
- Porter la masse salariale à + 8,09 % par rapport BP 2024, en tenant compte du glissement vieillesse-technicité + 4 %, de la revalorisation du point d'indice du 1<sup>er</sup> janvier 2025, de l'augmentation du taux de la CNRACL et en raison des recrutements suivants, certains ont fait l'objet d'une décision politique en 2024 et d'autres seront soumis à décision sur 2025 :
  - o 1 poste à l'Assainissement
  - o 1 poste au service Patrimoine
  - o 1 poste au service Ressources
  - o 1 alternant pour l'accueil

- Remplacement des congés maternité

Pour rappel : les postes de conseiller numérique, de maison France services, de la mobilité, de déchets, de la santé et le coordonnateur jeunesse sont subventionnés par l'Etat.

## **B- Les orientations 2025 en matière de recettes de fonctionnement du budget principal**

Le résultat à fin 2024 reporté sur 2025 s'élèvera à 10,5 M€.

Les recettes fiscales des collectivités territoriales étant influencées par plusieurs facteurs, notamment la baisse de l'autonomie fiscale, la dépendance accrue aux transferts de l'État et la modulation des dotations de fonctionnement, une gestion prudente et stratégique des ressources est essentielle pour assurer la pérennité des services publics et répondre aux besoins des territoires.

Pour rappel il s'agit de :

- Le gel de la fraction de TVA venu compenser la suppression de la TH et de la CVAE.
- La baisse de dotations de l'Etat

Les bases fiscales seront **revalorisées** à hauteur de **+ 1,7 %**. Ce taux sera applicable pour les bases de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, pour la taxe foncière et pour la CFE. Pour rappel, celle de 2023 atteignait 3,9 %.

La suppression de la taxe d'habitation, la suppression de la CVAE ainsi que l'exonération de 50 % de la CFE pour les entreprises industrielles ont modifié la répartition entre les impôts ménages et la fiscalité des entreprises. Si bien que les compensations de l'Etat représentent maintenant p 61 % de la fiscalité directe pour 2025.

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi de finances 2025, la compensation de la TH et de la CVAE indexé sur le produit de TVA sera gelée en 2025 au niveau de 2024.

Le produit de taxe GEMAPI attendu en 2024 reste au niveau de 315 000 €. Cette recette couvre 92 % de la contribution des trois syndicats de rivières auxquels la CCPA adhère.

Dans ce contexte, les recettes fiscales de la CCPA envisagées pour 2025 seront en baisse de - 1,63 % par rapport à 2024.

### **Les taux de la fiscalité directe locale**

Les taux des taxes :

- Maintien du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires à 7,03 %
- Maintien du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,96 %.
- Maintien du taux du foncier non bâti à 1,89 %.
- Maintien du taux de la TEOM = 9,95 %. (budget déchets)
- Produit de la taxe GEMAPI prévu de 315 000 €
- 75 % du produit des Taxes d'aménagement des ZAE

### **Les recettes tarifaires**

Le chiffre d'affaires budgété pour l'Archipel s'élève à 700 000 € contre 650 000 € budgétés en 2024. Celui atteint en 2024 est de 763 650 €.

## C- La capacité d'autofinancement

Dans un contexte économique instable la CCPA tient le cap et met en œuvre les moyens nécessaires pour maintenir un niveau de capacité d'autofinancement brut de 3 M€ pour son budget principal.

## D- Les investissements 2025

Les investissements proposés pour 2025 sont conformes au plan pluriannuel établi par l'exécutif et devraient atteindre 13,8 M€. Cette année sera marquée par un effort particulier mis sur la voirie et sur les aides aux communes pour les rénovations énergétiques et écologiques.

Il est précisé que des investissements sont proposés d'être ajoutés au PPI :

- Le rond-point permettant d'apaiser la circulation de Sain Bel prévu au PPI 2026, est avancé en 2025.
- Le sol du complexe sportif sera remplacé avec une enveloppe de 250 000 € ajoutée au PPI.
- Les tennis couverts seront réalisés avec une enveloppe supplémentaire de 1 M€ en 2025.

## E- Financement des investissements

Les investissements 2025 seront financés par des fonds propres. Dont 22 % d'entre eux proviennent d'aides et du FCTVA.

## F- Les orientations 2025 pour les budgets annexes

### Budget Assainissement Collectif

Le budget assainissement présente un **résultat cumulé à fin 2024 de 4,3 M€.**

#### **1- Les recettes réelles de fonctionnement**

Les recettes d'exploitation sont constituées pour 79% par la redevance assainissement collectif, 5,5 % par les participations au financement d'assainissement collectif (PFAC) et 5,5 % par la contribution des eaux pluviales versée par le budget général.

- La redevance assainissement

La redevance est assise sur le volume annuel d'eau rejetée au réseau d'assainissement. **Son tarif pour 2025 est maintenu à 2,60 € HT/M<sup>3</sup>**

En raison de l'augmentation des marchés d'exploitation, de la suppression de la prime épuration à compter de 2025, de la baisse des M<sup>3</sup> consommés par des entreprises industrielles et de l'augmentation de l'annuité emprunt liée au financement de futurs investissements, l'exécutif à instaurer **une part fixe de 20 € HT par abonné** afin de maintenir un niveau de CAF brute suffisant.

- La contribution au titre des eaux pluviales versées dans les réseaux d'eaux usées

Depuis la prise de compétence des eaux pluviales au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le budget général de la CCPA verse **une participation financière de 249 K€** au budget assainissement collectif pour couvrir les coûts liés à la gestion et à l'évacuation des eaux pluviales dans les eaux usées.

### • La Participation au financement de l'assainissement collectif - PFAC

La PFAC équivaut au droit de raccordement. Ainsi, chaque propriétaire d'un immeuble nouvellement raccordé est redevable de cette participation.

La PFAC est calculée en fonction de la nature de l'immeuble raccordé :

- Une habitation : 1 valeur de base
- Un immeuble collectif : 1 valeur de base par appartement du 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> + ½ valeur de base par appartement supplémentaire à partir du 11<sup>ème</sup>
- Un immeuble rejetant des effluents assimilés domestiques :
  - Jusqu'à 50 m<sup>2</sup> de surface de plancher : ½ « valeur de base »
  - Jusqu'à 150 m<sup>2</sup> : 1 « valeur de base »
  - Jusqu'à 450 m<sup>2</sup> : 2 « valeurs de base »
  - Jusqu'à 1 350 m<sup>2</sup> : 3 « valeurs de base »
  - Au-delà : 1 « valeur de base » supplémentaire par tranche de 900 m<sup>2</sup>

La valeur de base de la PFAC a été revalorisée à **2 500 €** au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Pour 2025, la recette attendue par la PFAC **représentera 250 k€**.

### • La redevance performance

L'année 2025 est marquée par l'instauration par l'agence de l'eau, de la redevance performance assainissement sur sa circonscription administrative. Cette nouvelle redevance « performance assainissement » est une nouvelle dépense pour la CCPA à compter de 2025. L'exécutif a fait le choix de la facturer aux abonnés. Pour 2025, **la redevance performance est fixée à 0,009 € HT/m<sup>3</sup> d'eau consommé**.

## **2- Les dépenses réelles de fonctionnement**

Les dépenses d'exploitation du budget annexe sont principalement dues aux éléments suivants :

- Frais d'exploitation : les contrats de prestations de service pour l'entretien et l'exploitation des systèmes d'assainissement (Station de traitement des eaux usées, réseaux, bassin d'orage...) 77 %
- Frais de personnel 16 %
- Intérêts de la dette 7 %

## **3 Le financement des investissements**

Le PPI a été revu à la baisse afin de bloquer le tarif de la redevance assainissement à 2,60 € HT du M<sup>3</sup>. Ce dernier permet d'honorer les engagements d'investissements en cours d'exécution, ceux exigés règlementairement et ceux liés à des travaux d'opportunité (communs avec des travaux des communes) ;

La capacité d'autofinancement nette projetée pour 2025 s'élèvera à **821 K€**.

Les investissements à réaliser sur 2025 inscrits au plan pluriannuel pour un montant de 5,9 M€, seront financés par des fonds propres et des subventions.

## Budget Déchets

Le compte administratif du budget déchets présente une CAF brute et nette de 1 100 K€ et un résultat de clôture cumulé de 2 200 K€. Ce niveau de résultat non attendu au moment du vote du budget primitif 2024 est dû au retard pris pour le lancement du plan de réduction des déchets.

Les investissements programmés sur 2025 estimés à 1 398 K€ devraient s'autofinancer pour cette année grâce au report de résultat de 2024 et à la capacité d'autofinancement générée sur l'exercice 2025.

Les investissements programmés sont les suivants :

MODULE WEB TRADIM + ESPACE CITOYEN + LOGIPROX	1 000
1 VEHICULE ELECTRIQUE	40 000
TRAVAUX DECHETERIE BREVENNE	30 000
TRAVAUX DECHETTERIE FLEURIEUX	15 000
AUTRES INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECH.	10 000
ACHAT COMPOSTEURS PARTAGES NOUVEAUX SITES + RENOUELEMENT	45 000
ACHAT BIOSEAUX (POUR / COMPOSTEUR PARTAGE + PAVB + COMPOSTEUR INDIV SUB)	10 000
ABRI BAC + BAC 240L (PAVB)	26 000
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (ACHATS BACS POUBELLES)	20 000
CONTENEURS ENTERRES COPRO	150 000
CONTENEURS ENTERRES RENOUELEMENT	21 000
CONTENEURS AERIENS SD+ AMENAGEMENTS	90 000
CONTENEURS ENTERRES SD	300 000
GENIE CIVIL - CE_E	240 000
PROTECTION AUDITIVE	200
CONSTRUCTIONS	400 000
	<b>1 398 200,00</b>

## Budget Tourisme

En raison de la délégation de la promotion du tourisme et de l'OT à la SPL « Destination Monts du Lyonnais » dont l'objet principal est d'assurer la mission d'Office de Tourisme intercommunautaire pour le compte des 5 communautés de communes qui la composent (CCMDL, CCPA, CCVL, CCVG et COPAMO), le budget OT n'a plus d'existence.

Toutes les actions touristiques restantes seront budgétées au budget général de la CCPA et une cotisation de 216 K€ sera versée à la SPL « Destination Monts du Lyonnais ».

## Budget Développement Economique

Le report de résultat du 31 décembre 2024 s'élève à 3,8 M€.

Les acquisitions foncières et les travaux envisagés pour 2025 sont estimés à 3,4 M€.

### **- Etudes :**

- ZA Montepy,
- ZA Les Paltières,
- ZA Les Garelles

**- Achats terrains nus :**

Terre blanche Savigny 600 K€  
Montepy 280 K€

**- Créations et travaux de finition :**

Solde voirie ZA la Ponchonnière = 300 K€  
Finition ZA Grandes Terres = 440 K€  
Création ZA Garelles = 635 K€  
Extension assainissement ZA les Paltières = 60 K€

**- Ventes terrains :**

ZA la Ponchonnière = 435 K€ 1 765 M2  
Vente du bâtiment à MESSIDOR = 150 000 €

**Budget Coworking**

Pour rappel, l'espace Coworking qui a ouvert ses portes en 2019 a nécessité l'acquisition d'un local ainsi que des travaux de rénovation pour 460 000 €.

Les chiffres d'affaires de :

2019 = 3 175 € s/4 mois d'activité  
2020 = 7 455 € s/7 mois d'activité  
2021 = 15 888 €  
2022 = 19 908 €  
2023 = 21 360 €  
2024 = 29 782 €

Celui prévu pour 2025 est égal à 25 000 €.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal :

2019 = 22 298 €  
2020 = 54 050 €  
2021 = 61 600 €  
2022 = 59 000 €  
2023 = 64 580 €  
2024 = 47 520 €

Celle de 2025 sera égale à 78 590 € pour équilibrer le budget, contre 67 454 € au BP 2024.

Coworking déménagera au deuxième semestre 2025 dans les locaux de l'Arborescence situés au 117 rue Pierre Passemard à l'Arbresle. L'ancien bâtiment du coworking est destiné à être loué lorsque le coworking aura quitté les lieux.

**Budget Centre Forme**

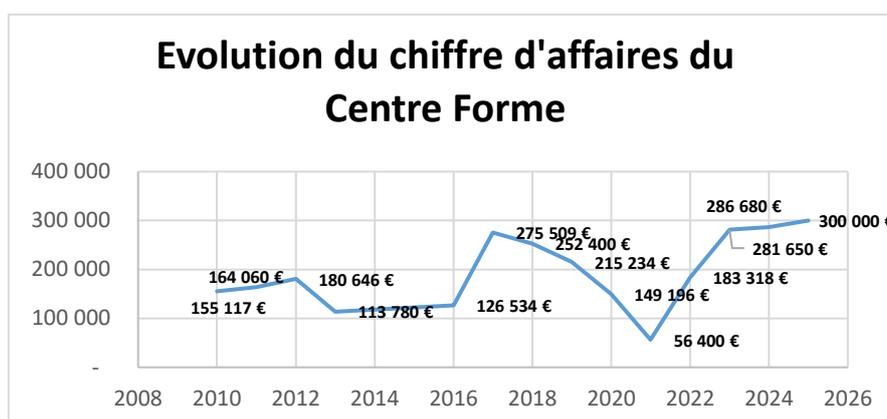
Un chiffre d'affaires de 300 000 € sera inscrit au Budget primitif 2025. En 2024 le Chiffre d'affaires a atteint 289 680 €.

Pour couvrir les dépenses d'exploitation du centre forme, le budget principal versera en 2025 une subvention d'équilibre de 43 730 € contre 27 928 € en 2024, et 25 978 € en 2023.

Les augmentations budgétaires sont notamment :

- L'externalisation du ménage = 5 000 €
- La revalorisation de la rémunération des dimanches et des jours fériés + le GVT = 10 000 €

Les actions de promotion menées permettent de maintenir un niveau d'abonnés à l'identique de celui atteint en 2024. Les prévisions pour cette nouvelle année restent très optimistes.



## Budget SPANC

Le report de résultat du 31 décembre 2024 s'élève à 110K€, dont 81 K€ à la section investissement.

Le budget devrait dégager un excédent en 2025 permettant de maintenir le montant des redevances.

## G- Les orientations 2025 en matière de ressources humaines

### Les Perspectives pour l'année 2025 sont :

- Travail avec les communes sur la nouvelle convention des services communs RH et prévention.
- Poursuivre la mise en œuvre des projets issus de la loi du 6 août 2019 sur la transformation de la fonction publique notamment la poursuite du travail sur les lignes directrices de gestion concernant la mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.
- Les dépenses de personnel : un budget prévisionnel 2025 en hausse maîtrisé malgré des incertitudes. La hausse des cotisations CNRACL, les cotisations vont augmenter chaque année jusqu'en 2028 au 1er janvier de 3 points (fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028).
- La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permet à la collectivité de maîtriser au mieux sa masse salariale.
- Maintien du dialogue social avec les représentants du personnel et élus au Comité Social Territorial
- Mise à jour du plan d'actions sur l'égalité hommes femmes.

- Poursuivre le travail sur la prévention des risques professionnels avec les collectivités adhérentes au service commun.
- Mettre en place des actions de mutualisation entre la CCPA et les communes du territoire dans l'objectif d'une meilleure efficacité des actions entre les collectivités et de rationaliser les moyens humains et matériels (achats d'EPI, organisation de formations prévention sur le territoire...).
- Des actions de prévention des risques professionnels sont mises en œuvre pour répondre aux obligations réglementaires et faire en sorte que les agents travaillent en toute sécurité. Ces actions ont un coût mais la collectivité s'y retrouve financièrement car le taux d'absentéisme est bas et peu d'accidents du travail sont à déplorer.
- Poursuite de la politique d'insertion sociale et professionnelle des jeunes avec la volonté d'intégrer des nouveaux apprentis et embaucher des saisonniers sur la période estivale à l'Archipel.

## **IV PROSPECTIVE FINANCIERE ACTUALISEE**

### **A - Pour le Budget Principal**

#### **1 – Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) :**

Le PPI actualisé atteint 61 M€. Au 1<sup>er</sup> janvier 2025, il reste 31 M€ à réaliser dont 5 M€ pour l'apaisement de L'Arbresle/Sain Bel, engagement politique du mandat.

Depuis le début du mandat les projets phares ont été :

- Le nouveau siège communautaire
- Le parcours artistique de Murmures du temps
- Les tennis couverts
- La politique mobilité
- La transition écologique et énergétique
- L'apaisement de L'Arbresle/Sain Bel

L'année 2024 a été marquée par l'aboutissement de plusieurs projets de la CCPA. Il s'agit notamment de la création du nouveau siège communautaire, du parcours artistique « les murmures du temps », des travaux de voirie de l'avenue du 11 novembre de l'Arbresle et de la restauration du bassin de la Falconnière.

Pour 2025, l'enveloppe d'investissements de la compétence sport devrait augmenter de + 1,25 M€ en raison de l'augmentation des coûts liés à la construction des tennis couverts et au remplacement du sol du complexe sportif.

## Le plan pluriannuel d'investissement :

DEPENSES	Réalisé 2024	RAR 2024	2025 revu	2026 revu	2027 revu	TOTAL PPI
Logiciels, mat info, mobiliers	96 974		320 140	95 000	95 000	903 732
Divers siège	40 299			50 000	50 000	171 311
Divers enfance jeunesse	15 221	24 727	22 600	30 000	30 000	125 283
GDV	43 121	18 222	99 000	30 000	30 000	263 976
Zones d'activité			20 000	-	70 000	90 000
Gendarmerie	17 839	110 000	40 000	160 000	50 000	581 586
Agriculture	607		58 500	50 000	50 000	270 544
Flotte auto	16 726		97 000	-		144 250
Sport Batiment	222 111		364 901	90 000	90 000	1 189 590
Equipements sportifs	25 005		45 000	50 000	50 000	210 865
Tourisme	603		6 000	30 000	30 000	124 837
Prévention	4 644		40 000	10 000	10 000	104 171
Voirie	1 999 761	384 570	3 420 000	1 500 000	1 500 000	13 151 502
Signalisation	17 511		18 000	25 000	25 000	85 511
<b>Total investissements dits récurrents</b>	<b>2 500 422</b>	<b>537 519</b>	<b>4 551 141</b>	<b>2 120 000</b>	<b>2 080 000</b>	<b>17 417 158</b>
Agriculture irrigation			5 000	50 000	50 000	180 825
Schéma de desserte agricole	117 573	22 420				152 299
Logement saisonnier	22 482		10 000			41 998
Projet de sécurisation eau agricole - ASA	20 000		20 000			40 000
Etude cantine collective				50 000		50 000
Etude PAIP	88 000		47 200			135 200
Etude ZACOM		40 000				40 000
Fonds de concours communes PVD			5 000			5 000
Apaisement circulation L'ARBRESLE			113 900	-	5 000 000	5 182 965
Apaisement circulation SAIN BEL	401 239	304 526	500 000	880 000		2 085 765
ETUDE OPPORTUNITE - SALLE CULTURELLE			50 000			50 000
Audit organisationnel SI						20 050
Etude Pacte financier			48 000			48 000
Partis sociale SPL départementale d'ingénierie avec SERL			30 000			30 000
Mobilité CCPA	1 135 310	410 864	581 968	424 250		3 906 906
Etude Mobilité						84 720
Etudes AMO aménagements cyclables	36 830	43 170	6 830			86 830
Fonds de concours Mobilité	17 866	57 134	25 000			100 000
Nouveau siège communautaire	3 966 594	552 187	180 000			7 172 857
Travaux de réaménagement coworking/PIJ/accueil		107 000				107 000
Fonds de concours rénovation - Plantation d'arbres - Etudes	178 078	227 688	477 110	400 000		1 312 309
Etude Méthanisation	2 227					15 827
PLH 2022-2027	75 006	178 000	300 000	300 000	300 000	1 239 569
PLH 2021						25 365
ETUDE PLH						72 000
TRAVAUX MISSION LOCALE	8 000		2 000			
Terrain AAPHTV		212 300	37 600			249 900
Relais petite enfance Lentilly						-
Pluvial	231 895	283 900	516 300	400 000	-	1 989 522
Restauration bassin de la Falconnière	497 938	50 000	5 000			830 143
Travaux pollution Buvet		58 000				58 000
Sédentarisation des gens du voyage				300 000	300 000	600 000
Sédentarisation des gens du voyage SARCEY				150 000		150 000
Parcours artistique LMDT	911 789	447 641				2 019 979
Tennis couverts V2 (trois terrains)	71 725	1 500 000	-	2 577 493		4 248 300
Travaux ouvrage d'art	54 092	95 916	205 000	100 000		654 566
Diagnostic voirie			35 000			
Mise en conformité relamping LED des ZAE			50 000			50 000
Nouveaux parking			200 000			200 000
Acquisition foncière Commerce + Rue Pierre Passemard (EPORA)		1 000 000	-	2 000 000	2 000 000	5 000 000
Aide aux commerces	32 789		92 000			124 789
Couverture isolation complexe sportif	1 133 098	167 396	317 594			1 638 572
Remplacement sol complexe sportif			250 000			250 000
<b>RESTE A REALISER SUR PPI</b>	<b>11 502 953</b>	<b>6 295 661</b>	<b>8 661 643</b>	<b>9 751 743</b>	<b>9 730 000</b>	<b>34 439 047</b>

## 2 – Evolution de la capacité d'autofinancement

Le gel des compensations annoncé par le gouvernement dans la loi de finances 2025 impacte directement les finances de la CCPA et vient renforcer les prévisions d'évolution de la capacité d'autofinancement à moyen terme, à savoir que l'évolution moyenne des dépenses de fonctionnement progressent plus vite que les recettes de fonctionnement sur la fin du mandat. Le maintien souhaité par l'exécutif d'un niveau de CAF brute à 3 M€ va nécessiter de mettre en place des stratégies d'adaptation pour maintenir une stabilité financière et continuer à répondre aux besoins des administrés.

## 3 - Le Financement du plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Le niveau d'investissement programmé entre 2025 à 2027 s'élève à **34,4 M€**. Après déduction des aides et du FCTVA, le montant restant à financer atteint **29 M€**.

Les reports de résultats cumulés à fin 2024 atteignent **10,5 M€**, le niveau de **capacité d'autofinancement nette** dégagée sur la période 2025-2027 devrait atteindre **6,9 M€**, si la CCPA maintient :

- ses taux de fiscalité aux mêmes niveaux que ceux de 2024,
- un niveau de CAF brut de 3 M€,

Dans ces conditions, le recours à l'emprunt devrait atteindre **12,7 M€** sur le mandat, pour équilibrer son plan de financement.

Cette nouvelle enveloppe portera le montant de la dette à fin 2027 à **11,3 M€** avec une capacité de désendettement de **4,55 années**.

DEPENSES	Réalisé 2024	RAR 2024	2025 revu	2026 revu	2027 revu	TOTAL PPI
RESTE A REALISER SUR PPI	11 502 953	6 295 661	8 661 643	9 751 743	9 730 000	34 439 047

RECETTES	Réalisé	RAR 2024	2025 revu	2026 revu	2027 revu	TOTAL PPI REVU
FCTVA	1 983 586	750 916	1 298 051	1 172 352	374 831	3 596 149
Taxe d'aménagement	67 985					-
Subventions	1 955 128	1 183 270	400 000	150 000	150 000	1 883 270
RECETTES A RECEVOIR SUR PPI	4 006 699	1 934 186	1 698 051	1 322 352	524 831	5 479 419
RESTE A FINANCER AU 1 ER JANVIER 2025	7 496 254	4 361 475	6 963 592	8 429 391	9 205 169	28 959 628
CAF Nette avant nouveau emprunt	4 554 483		2 556 393	2 437 856	2 115 851	7 110 100
CAPITAL REMB EMPRUNT NOUVEAU 4% / 15 ans					219 740	219 740
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 2 941 771		- 8 768 675	- 5 991 535	- 7 309 058	
REPORT N-1	13 507 152		10 565 381	1 796 706	1 205 171	
EMPRUNT A SOUSCRIRE			-	5 400 000	7 300 000	12 700 000
RESULTAT DE CLOTURE	10 565 381		1 796 706	1 205 171	1 196 113	
Encours de la dette	2 180 623		1 715 623	5 695 620	11 375 882	
CRD / CAF BRUTE	0,43		0,58	1,99	4,55	

## B - Pour le Budget Assainissement Collectif

### 1 – Le plan pluriannuel d'investissements :

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) initialement prévu pour le mandat 2021-2026 s'élevait à **25 M€**. Comme mentionné précédemment, ce montant a été réduit à **21 M€** afin de maintenir la redevance d'assainissement à **2,60 € HT** par mètre cube jusqu'à la fin du mandat.

Ce PPI permettra d'honorer les engagements d'investissements en cours, ceux exigés par la réglementation, ainsi que les travaux d'opportunité coordonnés avec les communes.

Le PPI révisé présenté ci-après tient compte de ces évolutions et porte le montant prévisionnel d'investissements à 21 M€ pour la période 2021-2027.

## Le plan pluriannuel d'investissements :

Programme		Montant total	CP antérieurs	REALISE	REALISE	REALISE	RAR	CP	CP	CP
Opérati				2022	2023	2024	2024	2025	2026	2027
AP19001	Réseaux d'assainissement Route de Bel Air	207 001,13	207 001,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2030	RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT	207 001,13	207 001,13	0,00						
AP19002	Extension de réseaux ( ttes cnes )	430 000,00	46 944,71	0,00	42 525,44	31 213,93	136 260,63	80 000,00	93 055,29	0,00
1140	EXTENSION DE RÉSEAUX	430 000,00	46 944,71	0,00	42 525,44	31 213,93	136 260,63	80 000,00	93 055,29	
AP19003	STEU PILHERBE	751 744,87	517 165,81	201 620,51	32 958,55	0,00		0,00	0,00	0,00
1180	STEU PILHERBE	751 744,87	517 165,81	201 620,51	32 958,55					
AP19004	Système d'assainissement Montagny Bully	17 137,65	17 137,65	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1350	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT MONTAGNY	17 137,65	17 137,65	0,00						
AP19005	Système d'assainissement Taylan Savigny	585 015,83	2 527,60	10 748,80	1 015,00	24 320,43	91 786,00	454 618,00	0,00	0,00
1630	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT TAYLAN SAVIGNY	238 293,03	2 527,60	2 409,00		9 721,43	35 740,00	187 895,00		
1640	STEP TAYLAN SAVIGNY	346 722,80	0,00	8 339,80	1 015,00	14 599,00	56 046,00	266 723,00		
AP19006	Système d'assainissement La Rochette Savigny	55 632,73	55 632,73	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00
1650	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT LA ROCHETTE SAVIGNY	31 501,88	31 501,88	0,00						
1660	SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT LA ROCHETTE SAVIGNY	24 130,85	24 130,85	0,00						
AP19007	Bassin d'Orage Emile Zola L'Arbresle	2 208 799,00	87 891,48	45 190,77	200 088,86	1 588 706,10	286 921,79	0,00	0,00	0,00
1680	BASSIN D'ORAGE EMILE ZOLA L'ARBRESLE	2 208 799,00	87 891,48	45 190,77	200 088,86	1 588 706,10	286 921,79			
AP19008	STEU SAIN BEL	428 232,23	268 807,02	159 425,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1830	RÉSEAUX SAIN BEL	6 893,27	6 893,27	0,00						
1840	STEU SAIN BEL	416 471,11	257 045,90	159 425,21						
1850	RÉSEAUX SAIN BEL	4 867,85	4 867,85	0,00						
AP19009	Travaux de mise en conformité de SPLP	1 707 435,73	360 059,04	216 856,69	9 950,25	181 969,68	330 000,07	308 600,00	300 000,00	0,00
1870	TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DE SPLP	384 838,93	360 059,04	24 779,89						
4013	BASSIN D'ORAGES SPLP	1 213 996,73		192 076,80	9 950,25	181 969,68	230 000,00	300 000,00	300 000,00	
4040	RENOUVELLEMENT POSTE DE REFOULEMENT	100 000,07					100 000,07			
40131	FA 7 : Renouv PR des Bornes (armoire uniquement)	8 600,00						8 600,00		
AP19010	Station de Courzieu	3 546 296,16	1 773 305,06	1 271 177,11	369 543,18	132 270,81	-	0,00	0,00	0,00
1940	STATION DE COURZIEU	2 711 954,10	1 761 987,36	853 671,24	96 295,50					
1950	RÉSEAU COURZIEU	43 096,21	11 317,70		31 778,51					
2070-1	Bassin d'orage de courzieu	791 245,85		417 505,87	241 469,17	132 270,81				
AP19011	Diag permanent L'Arbresle	2 119 729,47	66 166,49	57 523,98	28 039,00	0,00	48 000,00	620 000,00	0,00	1 300 000,00
1990	DIAGNOSTIC PERMANENT L'ARBRESLE	151 729,47	66 166,49	57 523,98	28 039,00					
4017	FICHE ACTION BULLY S.A. L'ARBRESLE 170000	170 000,00						170 000,00		
4019	FICHE ACTION SGN S.A. L'ARBRESLE	20 000,00						20 000,00		
4020	POINTS DE MESURE IN SITU S.A. L'ARBRESLE	100 000,00					10 000,00	90 000,00		
4021	TX RESEAUX EMILE ZOLA PHASE B	650 000,00								650 000,00
40223	FA H - Route bois du Maine changement du collecteur	650 000,00								650 000,00
4023	REPRISE DES PRETRAITEMENTS STEU L'ARBRESLE	350 000,00					10 000,00	340 000,00		
40240	Travaux dépollution suite contrôle Veolia rue Raymond Lecerf : 7 maisons	28 000,00					28 000,00			
AP19012	Dommartin système d'assainissement	1 775 849,04	19 697,51	290 216,07	28 160,46	60 098,81	91 593,19	565 083,00	721 000,00	0,00
2010	DIAGNOSTIC DOMMARTIN	10 280,00	10 280,00							
2010-1	Mise en séparatif Dommartin	299 633,58	9 417,51	290 216,07						
2010-10	Déplacement cuve Chlorure ferrique de SPLP à Domma	1 100,00			1 100,00					
201010	Déplacement cuve Chlorure ferrique de SPLP à Domma	7 000,00							7 000,00	
2010-3	FA 01-A0 Secteur CEM Jean Marie Amion (déco EP)	9 097,72			9 097,72					
20103	FA 01-A0 Secteur CEM Jean Marie Amion (déco EP)	300 692,00					26 692,00	200 000,00	74 000,00	
2010-4	FA 01-A5 Allée des grillons + Aubades (MES)	10 004,49			10 004,49					
20104	FA 01-A5 Allée des grillons + Aubades (MES)	540 083,00					25 000,00	115 083,00	400 000,00	
2010-5	FA 01-A7 Rue des verchères (MES)	7 958,25			7 958,25					
20105	FA 01-A7 Rue des verchères (MES)	350 000,00					20 000,00	180 000,00	150 000,00	
20106	FA 03-A1 variante 1 Mise en place d'un dessableur	70 000,00				60 098,81	9 901,19			
20107	FA 03-A1 variante 1 Modif de la déshydratation	90 000,00							90 000,00	
20109	Armoire élect BT	40 000,00						40 000,00		
201011	DIAGNOSTIC PERMANENT DOMMARTIN	40 000,00					10 000,00	30 000,00		

Programme	Opératif	Montant total	CP antérieurs	REALISE 2022	REALISE 2023	REALISE 2024	RAR 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
<b>AP2008</b>	<b>SYSTEME D'ASSAINISSEMENT BESSENAY BREVENNE</b>	<b>104 161,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 188,30</b>	<b>35 450,21</b>	<b>33 522,71</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4015	DIAG PERIODIQUE BESSENAY BREVENNE	80 188,30			35 188,30	26 477,29	18 522,71			
40341	Diagnostic permanent - étude, marché notifié	23 972,92				8 972,92	15 000,00			
<b>AP2004</b>	<b>AP MISE EN CONFORMITE RESEAU SOURCIEUX</b>	<b>216 615,09</b>	<b>126 759,22</b>	<b>477,94</b>	<b>0,00</b>	<b>9 377,93</b>	<b>22 000,00</b>	<b>58 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4011-1	MISE EN CONFORMITE RESEAU SOURCIEUX	127 237,16	126 759,22	477,94			0,00			
40112	DIAG PERMANENT DE SOURCIEUX	89 377,93				9 377,93	22 000,00	58 000,00		
<b>AP2002</b>	<b>AP STEU Saint julien sur BIBOST</b>	<b>651 511,60</b>	<b>7 530,38</b>	<b>8 402,03</b>	<b>385 910,05</b>	<b>219 669,14</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
303-1	STEU Saint julien sur BIBOST	651 511,60	7 530,38	8 402,03	385 910,05	219 669,14	30 000,00			
<b>AP2003</b>	<b>AP PLANIN BIBOST</b>	<b>1 203 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 527,45</b>	<b>7 459,81</b>	<b>106 155,04</b>	<b>280 857,70</b>	<b>508 000,00</b>	<b>280 000,00</b>	<b>0,00</b>
304-1	Extension de réseau PLANIN BIBOST	468 000,00		7 903,91		97 328,14	254 767,95	108 000,00		
304-2	STEU PLANIN BIBOST	700 000,00					20 000,00	400 000,00	280 000,00	
304-3	DIAG PERIODIQUE BIBOST	35 000,00		12 623,54	7 459,81	8 826,90	6 089,75			
<b>AP2005</b>	<b>AP DIAG RESEAU STEU SARCEY</b>	<b>77 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 047,00</b>	<b>17 061,00</b>	<b>2 720,00</b>	<b>40 172,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4008-1	DIAGNOSTIC PERIODIQUE SARCEY	50 000,00		17 047,00	17 061,00	2 720,00	13 172,00			
40084	FA SAR5 vanne Guillotine DO n°3 et vanne isolement BA -clarificateur - prio 1	7 000,00					7 000,00			
40085	FA SAR10 Suivi des mises en conformité suite tests fumée	20 000,00				0,00	20 000,00			
<b>AP2006</b>	<b>AP SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DU BUVET</b>	<b>1 929 582,95</b>	<b>7 823,10</b>	<b>122 990,22</b>	<b>3 761,49</b>	<b>23 650,18</b>	<b>39 997,96</b>	<b>205 000,00</b>	<b>1 526 360,00</b>	<b>0,00</b>
4013-1	MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASS BUV	130 813,32	7 823,10	122 990,22			0,00			
40132	Aménagement secteur Pénarde PRIO 1 dessableur amont STEU	65 000,00							65 000,00	
40133	Aménagement secteur le bourg Carriat PRIO 2 gainage + manchettes	40 000,00							40 000,00	
4013-5	Mise en séparatif Chemin du Guéret PRIO 2	5 486,49			3 761,49	1 725,00				
40135	Mise en séparatif Chemin du Guéret PRIO 2	93 923,14				18 923,14	20 000,00	55 000,00		
40136	Aménagement secteur des Verdélières PRIO 1	3 000,00				2 440,00	560,00			
40138	Mise en séparatif RN7 PRIO 1	600 000,00						100 000,00	500 000,00	
40139	Mise en séparatif Coudraie PRIO 2	191 360,00							191 360,00	
401310	Mise en séparatif Maire et rue du Joly PRIO 2	625 000,00							625 000,00	
401311	Aménagement secteur Pénarde PRIO 1	65 000,00							65 000,00	
4013-3	Aménagement secteur le bourg Carriat PRIO 2	40 000,00							40 000,00	
40134	Diag permanent couplé à Fleurioux	70 000,00					20 000,00	50 000,00		
<b>AP23007</b>	<b>MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASS COURZIEU</b>	<b>57 273,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 730,00</b>	<b>2 543,22</b>	<b>53 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
4005-1	AP DIAG PERIODIQUE	4 273,22			1 730,00	2 543,22				
40051	AP DIAG PERIODIQUE	33 000,00					33 000,00			
30331	Diagnostic permanent couplé à Brussieu - étude	20 000,00					20 000,00			
<b>AP23005</b>	<b>Mise en conformité du système d'assainissement de SAVIGNY - fiches actions is</b>	<b>325 000,00</b>				<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>55 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>
40260	FA 2 : Réhabilitation canalisation rue de la Poste	0,00								
40270	FA 3 : Renouvellement canalisation rue Pierre Bost	250 000,00								250 000,00
40280	Diag permanent	20 000,00					20 000,00			
40091	FA 3 : Renouvellement canalisation rue de la Paix - prio 1 (à prévoir en fin 2024 début 2025)	55 000,00						55 000,00		
<b>AP23006</b>	<b>Mise en conformité du système d'assainissement de SAIN BEL - fiches actions is</b>	<b>560 000,00</b>				<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>140 000,00</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>
40290	SUPPRESSION REJETS EU DANS RESEAU EP BOURG SAIN BEL	30 000,00							30 000,00	
40300	FA 15 : RENOUELEMENT CANALISATION MOTEE DU CHATEAU TRONCON 2	300 000,00							300 000,00	
40310	FA 16 : RENOUELEMENT CANALISATION MOTEE DU CHATEAU TRONCON 4	110 000,00						40 000,00	70 000,00	
40320	DIAG PERMANENT COUPLE A SPLP	20 000,00					20 000,00	-		
4033	FA 17 : Réhabilitation de la canalisation route de Savigny - prio 1	80 000,00						80 000,00		
4035	FA 24 : Renouvellement canalisation Fiatet - prio 2 partie carrefour	20 000,00						20 000,00		
<b>AP23008</b>	<b>MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASS ST JULIEN S/BIBOST</b>	<b>80 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>45 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
4034	FICHES ACTIONS DIAG PERIODIQUE REALISE EN 2014	45 000,00					45 000,00			
4035	DIAG periodique	35 000,00						25 000,00	10 000,00	
<b>AP23009</b>	<b>MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASS CHEVINAY</b>	<b>958 787,88</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 271,88</b>	<b>32 716,00</b>	<b>106 000,00</b>	<b>573 800,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>
4036	FICHE ACTION D : REPRISE ETAT STRUCTUREL D REGARDS	6 000,00				0,00	6 000,00	0,00		
4037	FICHE ACTION E:PROTECTION MILIEU RECEPTEUR-PT REJT	87 022,38			6 271,88	6 950,50		73 800,00		
40371	FICHE ACTION A : ETAT STRUCTUREL DE RESEAUX	60 000,00				0,00	60 000,00	0,00		
40372	Nouvelle station	805 765,50				25 765,50	40 000,00	500 000,00	240 000,00	
<b>AP24001</b>	<b>MISE EN CONFORMITE SYSTEME ASS BULLY LA PLAGNE</b>	<b>800 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>800 000,00</b>
240011	Travaux station PR + réseau	800 000,00					0,00			800 000,00
<b>AP24002</b>	<b>MISE EN CONFORMITE SYSTEME LES RIVIERES SAVIGNY</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
240023	Diag permanent	20 000,00					20 000,00			
<b>AP24004</b>	<b>CCPA GESTION DE BOUES</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
240041	Etudes boues du territoire CCPA (estimation en cours MA)	50 000,00					0,00	50 000,00		
<b>TOTAL PROGRAMMATION</b>		<b>20 865 805,80</b>	<b>3 564 448,93</b>	<b>2 422 203,78</b>	<b>1 169 663,27</b>	<b>2 450 861,48</b>	<b>1 695 112,05</b>	<b>3 643 101,00</b>	<b>3 570 415,29</b>	<b>2 350 000,00</b>
20	Immobilisations incorporelles							100 000,00		
21	Immobilisations corporelles							300 000,00		
23	Immobilisations en cours							179 580,00		
								<b>5 917 793,05</b>		

Les investissements du budget assainissement collectif inscrits sur le mandat 2020 -2026 permettront de continuer la mise aux normes règlementaires des stations d'épuration devenues vétustes ou sous dimensionnées et répondre aux exigences imposées par la police de l'eau.

## **2- Evolution de la CAF nette de 2025-2026**

Plusieurs facteurs économiques, conjoncturels et comportementaux ont exercé une influence majeure sur le niveau de CAF du budget assainissement.

1 / La hausse des indices de prix supportée sur le marché d'exploitation des stations d'épuration.

2/ Les coûts des travaux estimés il y a deux ans en arrière pour le PPI ont sur certains programmes été multipliés par deux.

3/ Les mètres cubes facturés baissent depuis la pandémie et continuent de baisser autant au niveau des ménages que des industriels, en raison de la sensibilisation portée par les médias sur la pénurie d'eau mais aussi par souci d'économie financière.

4/ La suppression à compter de 2025 de la prime épuratoire d'environ 120 K€.

La redéfinition du PPI ainsi que la mise en place d'une part fixe de 20 € HT au 1<sup>er</sup> janvier 2025 permet de retarder le recours à l'emprunt préservant ainsi la CAF nette et l'équilibre financier attendu par l'exécutif.

	2024	2025	2026
Dépenses de fonctionnement	2 790 903	2 982 000	2 990 000
Recettes de fonctionnement	4 929 130	4 859 890	4 853 013
CAF Brute	2 138 227	1 877 890	1 863 013
<b>CAF Nette</b>	<b>1 091 319</b>	<b>821 125</b>	<b>765 530</b>
Dp invest	2 706 070	5 917 800	3 570 180
Rec invest	1 390 785	757 790	365 000
<b>Besoin financement</b>	<b>1 315 285</b>	<b>5 160 010</b>	<b>3 205 180</b>
Emprunts	-	-	3 000 000
Résultat exercice	- 223 966	- 4 338 885	560 350
Report N-1	4 598 696	4 374 730	35 845
Résultat de cloture	4 374 730	35 845	596 195
Encours de la dette	7 782 238	6 727 239	8 662 238
<b>Dette/Epargne brut</b>	<b>3,64</b>	<b>3,58</b>	<b>4,65</b>

## **C - Pour le Budget Déchets**

### **1 – Le plan pluriannuel d'investissements :**

Le PPI du budget déchets engagé dans le cadre du plan de réduction des déchets a pris du retard. Les investissements de 1,3 M€ initialement prévus en 2024 sont reportés à 2025. Il s'agit principalement de l'installation des conteneurs semi-enterrés et de la rénovation de la Déchèterie de la Brévenne.

## 2- Evolution de la CAF nette de 2025-2026

Comme mentionné précédemment, le retard pris sur schéma d'optimisation de la collecte, la collecte des bio-déchets et le passage en points d'apports volontaires, a conduit à une capacité d'autofinancement (CAF) bien supérieure aux prévisions. La revalorisation des bases de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) au cours des trois derniers exercices a également favorisé cette hausse de la CAF.

Ces événements permettront de maintenir le taux de la TEOM stable et d'éviter le recours à l'emprunt pour financer les 3 millions d'euros d'investissements prévus au cours des trois prochaines années, tout en maintenant une CAF de 400 K€ à l'horizon 2027.

	2024	2025	2026	2027
CAF Brute	1 081 970	683 374	489 418	418 543
<b>CAF Nette</b>	<b>1 081 970</b>	<b>683 374</b>	<b>489 418</b>	<b>418 543</b>
Dp invest	386 487	1 398 200	1 004 000	822 000
Rec invest	36 942	223 954	236 740	52 000
<b>Besoin financement</b>	<b>349 545</b>	<b>1 174 246</b>	<b>767 260</b>	<b>770 000</b>
Emprunts	-	-	-	-
Résultat exercice	732 425	- 490 872	- 277 842	- 351 457
Report N-1	1 448 652	2 181 077	1 690 205	1 412 363
Résultat de cloture	2 181 077	1 690 205	1 412 363	1 060 906

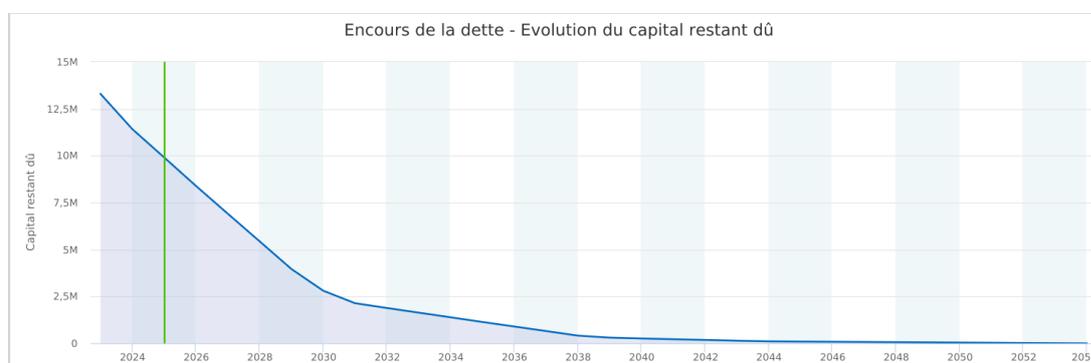
## VI - ANNEXES

### A – Etat de la dette propre

Pour l'année 2025, aucun emprunt ne sera souscrit.

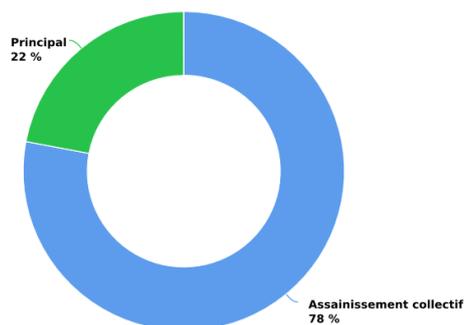
L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 9 904 739 € dont 7 724 117 € concernent le budget assainissement collectif.

### L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2025



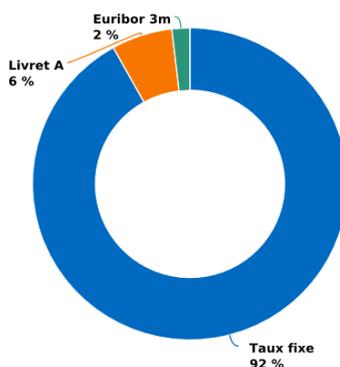
## La répartition par budget

Répartition par budget au 01/01/2025



## La répartition par index

Répartition par index au 01/01/2025



La gestion de la dette proposée est conduite par deux principes de base :

- Pouvoir assumer les investissements du mandat de façon raisonnée sans faire porter la totalité de leur financement sur les impôts.
- Ne pas s'endetter au-delà des capacités financières de la Collectivité en relation avec les futures contraintes de capacités de désendettement proposée dans le projet de loi de finances 2018/2022 (Soit une capacité de désendettement de 8 à 9 années d'épargne brute alors que le ratio actuel de la CCPA est de 1,39 année et 0,43 année pour le budget principal).

## B – La capacité de désendettement de la CCPA

### BUDGET PRINCIPAL

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 804 354	5 800 047	5 017 375	4 238 885	3 450 037	2 642 640	2 180 623
CAF brute	5 094 598	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 801 960	3 633 424	4 685 862	5 032 195	4 921 656	5 808 740	5 016 500
Capacité de désendettement (en années)	0,95	1,84	2,08	2,08	1,79	1,60	1,07	0,84	0,70	0,45	0,43

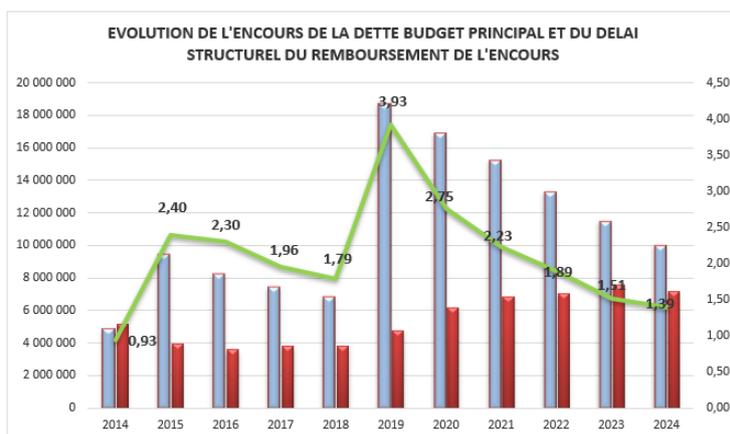
## BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N						12 959 230	11 930 707	10 903 460	9 869 783	8 829 472	7 782 237
Épargne brute						1 144 557	1 475 395,00	1 817 830,00	2 108 019,00	1 786 030,00	2 138 553,00
Capacité de désendettement (en années)						11,32	8,09	6,00	4,68	4,94	3,64

## BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Encours de la dette de la collectivité au 31/12/N	4 815 846	9 483 782	8 239 916	7 453 698	6 804 354	18 759 277	16 948 082	15 242 002	13 319 821	11 472 112	9 962 860
Épargne brute	5 151 408	3 958 073	3 580 090	3 801 960	3 801 960	4 777 981	6 161 257	6 850 025	7 029 675	7 594 770	7 155 053
Capacité de désendettement (en années)	0,93	2,40	2,30	1,96	1,79	3,93	2,75	2,23	1,89	1,51	1,39

Evolution de l'encours de la dette et de la capacité de désendettement



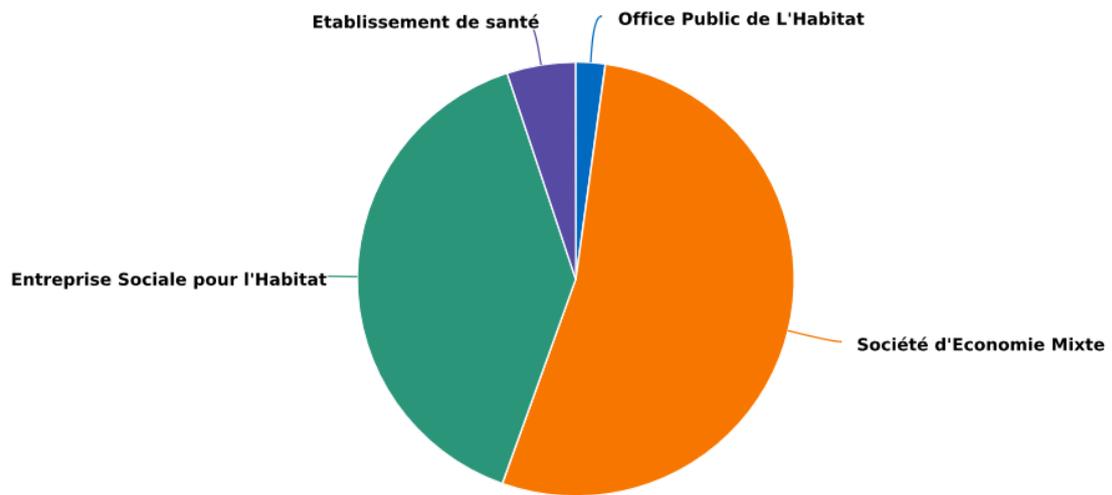
La Communauté de Communes a un niveau d'endettement relativement faible, malgré une politique d'investissement dynamique. Aucun emprunt n'a été contracté sur 2024 et il n'est pas envisager d'emprunter sur 2025.

### C - Etat de la dette garantie



---

## Répartition par nature





Envoyé en préfecture le 24/02/2025

Reçu en préfecture le 24/02/2025

Publié le

ID : 055-246900025-20250224-DELOC1025-DE



## Délibération n° 10- 2025

### DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février à 19 heures, se sont réunis les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes, sous la présidence de M. Pierre-Jean ZANNETTACCI, Président, dûment convoqués le 13 février 2025.

Nombre de membres en exercice : 46 Nombre de procurations : 6

Nombre de membres présents : 36 Nombre de votants : 42

#### Membres présents :

ZANNETTACCI Pierre-Jean - DOUILLET José - FRAGNE Yvette - MC CARRON Sheila - PEYRICHOU Gilles - FOREST Karine - LOMBARD Daniel - CHAVEROT Franck - BERNARD Charles-Henri - CHERMETTE Richard - CHERBLANC Jean-Bernard - CHEMARIN Maria - BERTHAULT Yves - LAVET Catherine - THVILLIER Alain - GONIN Bertrand - RIBAILLIER Geneviève - BATALLA Diogène - MOULIGNEAU Frédérique - LEON Elyne - CHAVEROT Virginie - GRIMONET Philippe - MAGNOLI Thierry - PAPOT Nicole - LOPEZ Christine - MOLLARD Yvan - REVELLIN-CLERC Raymond - LAROCHE Olivier - LAURENT Monique - MARTINON Christian - ANCIAN Noël - MARION Geneviève - CHIRAT Florent - GRIFFOND Morgan - ROSTAGNAT Annie - TERRISSE Frédéric

#### Membres Absents Excusés avant donné procuration :

BRUN PEYNAUD Annick à BERNARD Charles-Henri - GOUDARD Alexandra à MAGNOLI Thierry - SORIN Nathalie à GRIMONET Philippe - BOURBON Mariéne à LAROCHE Olivier - MONCOUTIE Lucie à TERRISSE Frédéric - GONNON Bernard à GRIFFOND Morgan -

#### Membres Absents Excusés

BOUSSANDEL Sarah - ROSTAING TAYARD Dominique - MALIGEAY Jacques - PUBLIE Martine

Secrétaire de séance : CHERMETTE Richard

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

#### LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; et notamment ses articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 ;

Vu la loi n° 2023-1356 du 29 décembre 2023 de finances pour 2023 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-12-09-00002 du 2 décembre 2024 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle ;

Vu le Projet de Territoire ;

Vu la Commission Finances du 6 février 2025,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025 annexé ;

Considérant que, dans les EPCI comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus de 10 000 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci ;

Envoyé en préfecture le 24/02/2025  
Reçu en préfecture le 24/02/2025  
Publié le  
ID : 089-248900625-20250224-DELCC1025-DE

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2025 sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2025 annexé à la présente délibération ;
- Charge le Président de l'exécution de la présente délibération.



Pierre-Jean ZANNETTACCI  
Président de la CCPA  
24 Nov. 2025